

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président  
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire  
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES  
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 10

---

Séance tenue le 19 avril 2004 à 19 h  
Hôtel des Commandants  
178, rue de la Reine  
Gaspé

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 AVRIL 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DU COMITÉ D'EXPERTS.....	8
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	15
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. UBALD ROY .....	22
M. SÉBASTIEN NADEAU.....	23
Mme CAROLINE DUCHESNE .....	38
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	56



**SÉANCE DU 19 AVRIL 2004**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

10

Je suis Michel Germain, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement et leader adjoint du gouvernement. Je serai secondé par monsieur Pierre André et monsieur Jacques Locat qui agissent à titre de commissaire.

15

Je précise que nous avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et que nous disposons de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20

Je tiens également à préciser que cette première partie d'audience est diffusée audio et en direct dans le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Les séances prévues donc il y a deux (2) semaines à Rimouski, et celles qui ont eu lieu la semaine dernière aux Îles-de-la-Madeleine, celles de Gaspé et les séances que nous tiendrons également à Sept-Îles sont donc accessibles en direct dans Internet. Alors je souhaite également la bienvenue aux internautes qui nous écoutent.

25

Dans un premier temps, je vais vous donner un aperçu du déroulement de cette première soirée d'audience, ici à Gaspé. Je vais d'abord prendre une dizaine de minutes pour expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux.

30

Ensuite, je vous présenterai les personnes-ressources invitées et l'équipe du BAPE qui assistera la Commission. Suite à cela, le représentant du Comité d'experts, ou les représentants, dans ce cas-ci, du Comité d'experts sur les enjeux liés aux levés sismiques seront invités à présenter leur équipe et le rapport produit par le Comité.

35

À la suite de cette présentation, il y aura une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre pour ceux et celles qui désirent poser des questions. Ce registre est disponible à l'arrière de la salle. Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

40

45 Maintenant, je vais faire la lecture du mandat de la Commission rédigé dans une lettre adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, et signée par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair.

50 "Je donne maintenant au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de tenir une enquête et une audience publique sur la question des levés sismiques qui pourraient être réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et des enjeux environnementaux qui y sont reliés. Je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'examiner notamment les enjeux et les pistes de solutions qui ont été identifiés par les experts et de me recommander les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable."  
55

60 Le mandat de la Commission a débuté le 15 mars 2004 et est d'une durée de cinq mois et demi (5 ½). Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 31 août 2004. Le ministre doit rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

65 Ce mandat n'est donc pas donné dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est plutôt en vertu de l'article 6.3 de la loi que nous aurons ensemble à discuter et à analyser les enjeux liés aux levés sismiques.

70 Cet article édicte entre autres que le Bureau a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. Il doit tenir des audiences publiques dans les cas où le ministre le requiert.

75 À l'instar de toutes les commissions du BAPE, nous examinerons ici dans une perspective de développement durable le mandat qui nous a été donné en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Rappelons certains événements ayant précédé la présente audience publique!

80 Ainsi, suite aux préoccupations soulevées par le public et des experts sur les effets environnementaux appréhendés de campagnes de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, et le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Sam Hamad, ont annoncé en décembre 2003 la création d'un Comité d'experts dont le mandat était d'identifier les enjeux environnementaux liés aux projets de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, de faire le point sur l'état des connaissances scientifiques et de proposer des pistes de solutions.

85 Rappelons que le rapport du Comité a été rendu public le 5 mars 2004 dans le site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et que le mandat de la

Commission a débuté le 15 mars. Le rapport du Comité a été déposé par la Commission et est disponible dans les centres de consultation régionaux de même que dans le site Internet du BAPE.

90

Je vous rappelle que l'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir, ici à Gaspé, et la Commission y siègera selon les besoins, cependant déjà, nous avons prévu siéger ce soir, et également nous avons prévu siéger normalement demain après-midi et demain soir, alors selon les besoins, si des gens désirent poser des questions également demain. Nous allons voir ce soir de quelle façon la dynamique va se faire pour la

95

séance actuelle. La Commission poursuivra ensuite ses séances à Sept-Îles les 21 et 22 avril.

Cette première partie d'audience permet à la population et à la Commission de poser des questions, d'obtenir des réponses du Comité d'experts et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

100

Cette première partie permet donc de bien cerner les enjeux relatifs aux levés sismiques et à enrichir la connaissance sur le projet. Elle ne sert donc pas à entendre les opinions des participants mais plutôt les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas entendre votre opinion, ça veut dire qu'on veut l'entendre dans environ un mois, c'est-à-dire lors de la deuxième partie de l'audience.

105

Tel que mentionné précédemment, les séances d'audiences publiques de la première partie sont diffusées en audio et en direct dans le site Internet du BAPE. Des personnes de partout au Québec et d'ailleurs peuvent donc dès ce soir écouter les séances publiques.

110

En outre, le site Internet du BAPE offre, dans le cadre de ce mandat, la possibilité à ceux et celles qui le désirent d'acheminer des questions écrites à la Commission par courrier électronique. Ces questions permettront d'enrichir l'enquête en cours. Elles seront traitées et regroupées par l'équipe de la Commission et s'inscriront autant que possible dans le questionnement de la Commission, et les réponses seront données lors des séances. Sinon, elles seront acheminées, après traitement, par écrit aux experts concernés dans les jours suivants.

115

Il est donc possible d'utiliser le site Internet du BAPE pour poser des questions par courrier électronique et ce jusqu'au 30 avril 2004.

120

Lors de la deuxième partie de l'audience, prévue pour la mi-mai, la Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent. C'est lors de cette deuxième partie que les citoyens prendront position sur la question des levés sismiques.

125

Je vous demande d'ailleurs de signifier à la coordonnatrice de la Commission, madame Danielle Dallaire, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilite la logistique de la deuxième partie de l'audience. Vous devrez faire parvenir vos

130 mémoires avant le 14 mai et ce, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie.

Je vais ouvrir une petite parenthèse. Un mémoire peut avoir quarante (40) pages ou ça peut simplement être une lettre. Il y a aussi possibilité de présenter des témoignages verbaux.  
135 Les gens aussi peuvent écrire un mémoire et ne pas demander à venir le présenter devant la Commission. Les commissaires vont lire le mémoire néanmoins, alors ils vont le considérer au même titre que n'importe quel mémoire qui aurait été présenté en séance d'audience.

Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission, comme je l'ai dit, sans le présenter, les deux (2) options sont donc possibles. Vous devez simplement le signaler à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

Le mandat de la Commission comprend aussi, en plus de la tenue de l'audience publique, un mandat d'enquête. La Commission a ainsi son propre questionnement qui est souvent fait dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Notez que ce questionnement pourrait se compléter après la partie publique. Dans ce cas, les questions et réponses seront également déposées officiellement et deviendront accessibles dans certains centres de consultation et sur le site Internet du BAPE.

150 Les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la Commission dans le cadre du mandat, peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'eux endroits suivants: à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski; à la Bibliothèque du Cégep de la Gaspésie, au 96, Jacques-Cartier à Gaspé; à la Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules, 315, chemin Principal, Îles-de-la-Madeleine; à la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, au 500, rue Jolliet à Sept-Îles.

Vous pouvez également consulter en tout temps le site Internet du BAPE à l'adresse suivante, je vais la rappeler, [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Les étapes de la consultation seront également annoncées dans la rubrique "À surveiller" du site Internet de la Commission. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent consulter gratuitement le site du BAPE aux endroits suivants: à la Bibliothèque municipale de Matane, au 520, avenue Saint-Jérôme à Matane; à la Bibliothèque du Vieux-Couvent, au 99, place Suzanne-Guité à Richmond; à la Bibliothèque municipale Alice-Lane, au 6, avenue Radisson à Baie-Comeau; à l'Hôtel de ville de Tadoussac, au 162, rue des Jésuites, à Tadoussac.

J'en profite également pour vous dire que la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Elle a le devoir d'agir équitablement avec tout le monde.

170 De plus, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Internet du BAPE ainsi que dans certains centres de consultation environ une semaine après la fin des présentes séances, la première partie de l'audience, ici à Gaspé. Les bandes

175 audio des séances seront également archivées dans le site Internet du BAPE pendant dix (10) jours, le temps que soient publiées les transcriptions.

180 Après l'intervention du BAPE, à la suite de la deuxième partie de l'audience publique, l'enquête se poursuit. La Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel rapport fera état de l'analyse de la Commission concernant les levés sismiques. Il comprendra des recommandations sur les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable.

Maintenant, je vais expliquer comment nous allons procéder ce soir et pour toutes les séances de la première partie de l'audience publique. D'abord la disposition de la salle!

185 La Commission, constituée de moi-même, de monsieur Locat et de monsieur André. Vous avez à ma gauche, immédiatement à ma gauche, la table des analystes. La table des personnes-ressources et la table de la personne qui s'occupe des transcriptions.

190 À l'arrière, la table de l'équipe de la Commission, donc complètement à l'accueil. À ma droite, la table des représentants du Comité d'experts. Et enfin, la table centrale, c'est à cette table que vous venez poser des questions.

195 L'inscription pour les questions, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, se fait à l'arrière, auprès de la conseillère en communication. Le registre, pour ce soir, sera ouvert à la première pause. Le nombre de questions habituellement permises est de deux (2) par intervention, donc par personne, sans normalement sous-question. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de venir poser leurs premières questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires.

200 Je vous demande d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

205 Bien entendu, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du Comité pour obtenir de l'information additionnelle dans la foulée de cette question.

Toutes les questions du public doivent m'être adressées, ceci s'applique également aux réponses. Aucun échange direct ne doit donc se faire entre le public et les porte-parole.

210 Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

Bien entendu, il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes

215 méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter les règles de  
procédure du BAPE.

Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement par le Comité d'experts ou  
les personnes-ressources devront l'être bien entendu le plus tôt possible. Si la réponse ne peut  
220 pas être donnée immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir lors d'autres séances  
ou encore par écrit. Ces réponses font partie du dossier et seront disponibles.

Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme  
confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au  
225 moment où celle-ci en fait la demande. Si la Commission le décide, cette information doit lui être  
remise avec la mention "Confidentiel".

La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes  
concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. Elle prendra  
230 ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre  
publique l'information.

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite  
de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne  
235 qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de  
l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information  
peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, à l'arrière, qui se chargera  
240 de vérifier le tout auprès de la Commission.

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté  
d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin  
d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous  
245 demande de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à l'arrière à cet effet.

Maintenant, je vais passer à la présentation de l'équipe. Il me fait plaisir de vous  
présenter les membres de l'équipe de la Commission, alors à ma gauche, les analystes, madame  
Isabel Bernier-Bourgault, et nous avons Nicolas Gagnon, qui est stagiaire au bureau. Il y a  
250 également dans la salle madame Édith Bourque, et nous avons aussi une autre analyste qui est  
sur l'équipe mais qui est présentement à Québec, qui est Stéphanie Dufresne.

À l'arrière de la salle, nous avons notre conseillère en communications, madame Marie-  
Ève Chamberland. À l'arrière également, notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission,  
255 madame Danielle Dallaire.



Et en terminant aussi, nous avons notre agente de secrétariat qui est absente ici ce soir, mais qui est Christiane Lapointe. Ça fait le tour des gens qui font partie de l'équipe de la Commission.

260

Maintenant, je vais présenter les gens qui sont ici en support à la Commission. Nous avons également le personnel du MRCI, à la logistique, là je voudrais pas commettre l'erreur de pas avoir les bons noms, je vais me faire grâce de nommer ceux qui sont ici présentement, je suis pas certain que c'est les bons noms.

265

Je vous présente par contre notre sténotypiste, qui est madame Florence Béliveau.

Je présente également, pour le Comité d'experts, au ministère de l'Environnement, monsieur Robert Joly, monsieur Pierre-Michel Fontaine.

270

Du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Jean-Yves Laliberté et monsieur Carol Cantin.

Pour les personnes-ressources, de Pêches et Océans Canada, messieurs Vincent Malouin et Michel Gilbert.

275

Du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Claude Forest.

De la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur Jean-Pierre Le Bel.

280

Nous avons également disponibles par écrit différentes personnes-ressources, dont des personnes d'Environnement Canada, de la Garde côtière canadienne, de l'Office national de l'énergie, de Tourisme Québec, et nous avons aussi également fait des démarches pour contacter des gens d'Hydro-Québec entre autres.

285

Alors s'il y avait des questions additionnelles ou qui ne pouvaient pas être répondues par les personnes-ressources ou les membres du Comité, qui provenaient de d'autres ministères, nous allons faire le nécessaire pour acheminer les questions et trouver les personnes-ressources dont nous avons besoin pour les travaux de la Commission.

290

Alors ceci complète ma présentation. Comme j'ai dit tout à l'heure, nous allons permettre aux représentants du Comité de faire une présentation du rapport du Comité. Alors suite à leur présentation, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes et c'est à ce moment-là que nous allons ouvrir le registre, dès le début de la pause le registre va être ouvert, les gens pourront s'inscrire. Alors au retour de la pause, je vais à ce moment-là appeler les gens dans l'ordre d'inscription du registre.

295

Alors maintenant, je vais laisser la parole aux gens du Comité.

300

## PRÉSENTATION DU COMITÉ D'EXPERTS

### PAR LE PRÉSIDENT:

305

Avant de vous laisser la parole, nous avons reçu une demande par Internet, par courriel, où des gens nous demandaient si les quatre (4) personnes qui représentaient le Comité pouvaient se présenter individuellement, et présenter leur formation académique.

310

Alors si c'était possible, je vais vous laisser vous présenter et aussi quelles sont vos responsabilités au sein de vos ministères respectifs.

### PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

315

Monsieur le Président, mon nom est Jean-Yves Laliberté, je suis coordonnateur des activités d'exploration pétrolière et gazière au ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs.

Comme formation académique, j'ai un baccalauréat en génie géologique, suivi d'une maîtrise en sédimentologie des carbonates, ce sont les récifs.

320

Et finalement, j'ai eu une formation de géophysicien, dispensée par jadis la Société québécoise d'initiative pétrolière, où j'ai suivi différents cours, notamment en géophysique appliquée à l'exploration pétrolière et gazière, des cours que j'ai suivis notamment à Calgary et ailleurs dans le monde.

325

### PAR M. CAROL CANTIN:

Bonjour, mon nom est Carol Cantin, je suis également du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

330

J'ai un baccalauréat ès arts, communications, histoire.

Mon mandat principal au ministère des Ressources naturelles consiste aux négociations avec le gouvernement fédéral, dans le but d'en venir à une entente conjointe sur une mise en valeur du golfe Saint-Laurent au niveau des hydrocarbures.

335

### PAR M. ROBERT JOLY:

340

Alors je suis Robert Joly, du ministère de l'Environnement du Québec. Je suis chef du service des projets industriels en milieu nordique.

J'ai une formation en biologie, un baccalauréat en biologie, ainsi qu'une maîtrise, une spécialité en biométrie, c'est-à-dire en statistiques appliquées à la biologie.

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

345 Bonjour, mon nom est Pierre-Michel Fontaine, je suis analyste au ministère de l'Environnement, à la Direction des évaluations environnementales.

Ma formation, j'ai un bac en biologie, j'ai une maîtrise sur les mammifères marins, et j'ai un doctorat sur la gestion du saumon atlantique.

350

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

355

Alors maintenant, je vous cède la parole pour votre présentation.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

Merci monsieur le Président.

360

Alors on va faire une présentation du rapport du Comité d'experts, une présentation succincte, il s'agit ici de faire ressortir les éléments principaux et les caractéristiques les plus importantes du rapport.

365

Nous allons donc d'abord, dans un premier temps, expliquer un peu l'origine du Comité d'experts, décrire la zone d'étude qui a fait l'objet de l'étude par le Comité d'experts, décrire également le potentiel en hydrocarbures qui est présent dans l'estuaire et dans le golfe Saint-Laurent. Expliquer les techniques qui sont utilisées pour réaliser des levés sismiques. Et enfin, pour s'attaquer plus précisément au Comité d'experts, identifier les enjeux que les experts, c'est-à-dire préciser les enjeux que les experts ont identifiés, ainsi que les pistes de solutions qu'ils ont suggérées.

370

L'origine du Comité d'experts tient au fait que suite à de nombreuses études qui ont été réalisées dans le golfe et dans l'estuaire, il y a un potentiel en hydrocarbures qui a été identifié, et ce qui a donné lieu, en particulier à l'automne 2002, à un plan présenté par Hydro-Québec, un plan d'exploration, de sismique et d'exploration pétrolière, qui a suscité beaucoup de commentaires et de questionnements.

375

En même temps que ce plan était présenté, des projets de levés sismiques étaient soumis à une autorisation, à une demande d'autorisation à l'Office national de l'énergie, et ce qui fait que les deux (2) événements combinés ont suscité plusieurs réactions, plusieurs inquiétudes, et les ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ont été sollicités par le public, par des groupes, groupes environnementaux, les groupes du secteur du tourisme et des pêches, pour demander qu'un examen soit fait de ces activités.

385

390 Alors les ministres ont décidé de tenir une consultation publique sur ces sujets, mais  
préalablement aux consultations publiques, ils ont demandé à un Comité d'experts de faire le  
point sur la situation. Donc les experts avaient à faire l'état des connaissances sur les levés  
sismiques, également à décrire et identifier les enjeux qui sont associés à la réalisation de ces  
activités. Et finalement, de dégager des pistes de solutions.

Donc le Comité a été mis en place en décembre 2003 et il a remis son rapport au mois  
de mars.

395 Je vais laisser la parole maintenant à Jean-Yves Laliberté, pour la suite de la  
présentation.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

400 Le mandat du Comité d'experts a trois (3) points, c'est de faire le point sur l'état des  
connaissances scientifiques qui concernent l'acquisition de levés sismiques en milieu marin; le  
deuxième point est de cerner les principaux enjeux liés à l'acquisition des levés sismiques en  
milieu marin; et troisièmement, de proposer des pistes de solutions.

405 Les experts qui ont été mandatés par le gouvernement pour rédiger le rapport sont  
monsieur Jean-Claude Brêthes, de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski; monsieur  
Ronald Greendale, de la compagnie Genivar; monsieur Bernard Long, de l'Institut national de la  
recherche scientifique; et monsieur Peter Simpkin, de IKB Technologie Ltée, un spécialiste en  
acoustique marine.

410 Les experts avaient comme mandat d'étudier la région de l'estuaire et du golfe du Saint-  
Laurent. Essentiellement, la région se limite à l'ouest par l'embouchure de la rivière Saguenay  
et à l'extrême est par la limite interprovinciale Québec-Terre-Neuve. Donc le mandat était  
d'évaluer l'estuaire et l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.

415 Potentiel en hydrocarbures de la zone. Oui, effectivement, il y a des bassins  
sédimentaires propices aux accumulations d'hydrocarbures au Québec. Il y a des bassins, il y  
a eu des productions d'hydrocarbures au Québec, il y a eu des gisements en exploitation.  
Même ici, à Gaspé, présentement, il y a un gisement du gaz naturel.

420 Dans les bassins avoisinants, chez nos confrères américains, ontariens, il y a  
également des gisements importants d'hydrocarbures dans les bassins sédimentaires similaires  
à ce qu'on trouve ici, au Québec. Et ici, au Québec, évidemment il y a eu des travaux de levés  
géophysiques qui ont été réalisés dans le passé, et on sait que dans ces bassins  
425 sédimentaires, il y a vraiment des structures qui sont favorables aux accumulations  
d'hydrocarbures. C'est la raison pour laquelle il y a des levés géophysiques qui ont été planifiés  
dans le golfe et l'estuaire.

430 Un levé sismique, essentiellement, ça comprend une source qui émet une onde de compression, ça comprend également des récepteurs. Et tout ça, c'est tiré par un navire en milieu marin.

435 L'onde sismique pénètre les couches sédimentaires; à chaque fois qu'il y a un contraste de vitesse, il y a une partie de l'énergie qui revient à la surface et il y a une partie qui continue, et la partie qui revient vers la surface est enregistrée par un chapelet d'hydrophones qui amplifie des millions de fois le faible signal qui peut revenir des couches sédimentaires profondes.

440 Dans le passé, il y a déjà eu des levés géophysiques, donc entre 1968 et 1983, dans la partie québécoise de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent, trente-trois mille kilomètres (33 000 km) de sismique ont été acquis dans le passé, et la source qui était utilisée pour ces levés-là, c'était des canons à air, les mêmes que l'on utilise aujourd'hui.

445 Et parmi le trente-trois mille kilomètres (33 000 km), on ne cumule pas ce qui est à l'extérieur de la partie québécoise; en tout et partout, ce que vous voyez sur la carte, c'est environ quarante-quatre mille kilomètres (44 000 km), incluant ce qui a été fait au large des côtes de l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve.

450 Les experts ont déterminé certains enjeux, et il y a deux (2) grandes catégories d'enjeux, il y a les enjeux socio-économiques et les enjeux environnementaux.

455 Parmi les enjeux socio-économiques, évidemment il y a la mise en valeur des hydrocarbures. On croit que la découverte d'hydrocarbures au Québec permettrait de renforcer la sécurité de nos approvisionnements, parce que la majorité du gaz qu'on utilise vient de l'Ouest canadien. On utilise environ deux cents milliards de pieds cubes (200 G pi<sup>3</sup>) par année. Et il y a une petite partie qui vient de Gaspé, évidemment.

460 Pour le pétrole, c'est la même chose, la majorité du pétrole utilisé au Québec provient de la mer du Nord; il y a pas de production au Québec, actuellement.

Évidemment, ça procurerait des revenus additionnels, des redevances, des rentes, et ça permettrait la relance du développement industriel et régional dans les régions avoisinantes.

465 Et je vais laisser à mon collègue Robert la suite de la présentation.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

470 Alors il y a deux (2) autres enjeux socio-économiques qui ont été identifiés par les experts, les deux (2) autres dépendent essentiellement du maintien des ressources du golfe et de l'estuaire.

D'abord dans un premier temps, bien sûr, les pêcheries, qui dépendent essentiellement, c'est-à-dire surtout des poissons et des crustacés, il y a des possibilités que les levés sismiques affectent les populations animales du golfe, particulièrement les poissons et les crustacés.  
475 Donc il y a un enjeu au niveau du maintien de la ressource elle-même, et par conséquent aussi, le maintien des activités de pêche et de transformation qui en dépendent.

C'est un peu la même chose au niveau du potentiel récréotouristique, une bonne partie du potentiel dépend de la présence des mammifères marins et de l'industrie des croisières, pas  
480 uniquement mais essentiellement, il y a un pouvoir attractif très très important de cette ressource, donc là aussi, il est important de ne pas affecter ce potentiel et de maintenir les activités qui dépendent du potentiel touristique et donc, des activités qui sont génératrices d'économie et d'emplois.

Maintenant, au niveau des enjeux environnementaux, disons par ordre d'importance, en  
485 tout cas celui que les experts ont identifié, les experts ont surtout identifié, comme premier enjeu d'importance, les mammifères marins. Les mammifères marins communiquent entre eux par le biais de sons, donc les sons qui sont générés par les levés sismiques peuvent interférer avec les comportements et les capacités auditives des mammifères marins et donc, il y a  
490 quelque chose là à regarder, d'autant plus que lorsque les sons sont relativement forts et que les mammifères marins sont à proximité de ces sources, il y a possibilité que les animaux soient affectés directement dans leur intégrité physique, donc possibilité qu'il y ait une atteinte à leur système auditif en particulier.

Et même lorsque les mammifères ne sont pas nécessairement à proximité, leur  
495 comportement peut être modifié, les comportements qui font appel aux vocalisations, donc les relations entre les individus, les comportements sexuels ou la recherche de nourriture, tout comme aussi la localisation dans le milieu, donc même à des niveaux plus faibles, il y a une possibilité aussi que les comportements soient modifiés et que ça entraîne un certain  
500 dérangement dans leur cycle de vie.

Et une des raisons les plus importantes, aussi, de cette préoccupation-là, bien, c'est la  
505 présence dans le golfe d'espèces à statut précaire, en particulier des espèces qui sont menacées, le rorqual bleu ou le béluga par exemple, ou des espèces dont le statut est en péril et qui, donc, nécessitent une très très grande attention.

Pour ce qui est des autres espèces fauniques, les préoccupations, on les a  
mentionnées un peu tantôt par le biais des impacts socio-économiques, c'est le fait qu'en  
510 particulier du côté des poissons, la plupart des poissons ayant une vessie natatoire, donc un espace d'air à l'intérieur d'eux, peuvent être affectés par les zones de pression importante qui sont créées par les levés sismiques, et ça peut les déranger, et il faut donc aussi porter attention à la survie de ces espèces.

515 Il y a une préoccupation également au niveau des crustacés, bien qu'ils soient pas équipés de la même manière que les poissons, ils pourraient être affectés éventuellement, eux ou leurs larves, par les ondes sismiques.

520 Enfin aussi, les invertébrés, particulièrement par exemple le plancton, qui peut être affecté lorsqu'il est à proximité, qui peut être affecté par les ondes sismiques.

525 Parmi les enjeux environnementaux importants également, notons que les experts ont cru important de porter attention sur la conservation de la biodiversité du golfe et de l'estuaire. Le golfe et l'estuaire sont des milieux très riches, qui sont caractérisés par des phénomènes hydrologiques importants, avec des remontées de nutriments du fond qui viennent des eaux froides et qui font en sorte que la diversité de ces milieux est très grande, et que toute atteinte à cette biodiversité pourrait nuire à la qualité des écosystèmes et affecter globalement la vie dans l'estuaire.

530 Ils ont également noté l'absence d'instruments légaux de protection, surtout au plan environnemental. Il faut être précis ici, c'est que la législation québécoise en matière environnementale n'est pas adaptée à ces activités-là; jusqu'à maintenant, il y a pas d'encadrement particulier qui s'applique aux levés sismiques. Donc pour le gouvernement du Québec, pour le ministère de l'Environnement du Québec également, c'est une préoccupation, et les experts se sont inquiétés de l'absence d'instruments légaux de protection, et identifient 535 cette situation comme un enjeu, bien qu'il existe d'autres instruments, il y a pas que les aspects environnementaux du ministère de l'Environnement, mais on aura l'occasion de revenir sur ces questions.

540 Et finalement, ils ont aussi identifié, comme un enjeu, les incertitudes scientifiques qui proviennent essentiellement de l'absence ou du manque de connaissances, une absence de connaissances mais surtout, un manque de connaissances directes des effets des levés sismiques sur les comportements des animaux, sur les poissons, sur les mammifères marins en particulier. Bien qu'on puisse identifier qu'ils soient, d'une manière ou d'une autre, affectés, il est difficile de déterminer comment ces modifications-là modifient effectivement leurs 545 possibilités de survie, leur survie à long terme, leurs possibilités d'alimentation. Donc il y a des incertitudes, et dans ce contexte, il importe donc de prendre des mesures pour prendre des décisions qui tiennent compte du fait qu'on est dans une situation où on n'a pas toute la connaissance nécessaire.

550 Alors parmi les pistes de solutions qui ont été identifiées par les experts, certaines tiennent d'abord, dans un premier temps, aux mesures d'atténuation. Les mesures qui ont été identifiées à partir de revues de littérature, des mesures qu'on retrouve et qui sont appliquées largement ailleurs, partout où se conduisent des levés sismiques, en particulier les experts ont proposé de mettre en place des couloirs de sécurité, donc des zones de part et d'autre du 555 bateau qui réalise les levés sismiques, d'une largeur déterminée, qui fait en sorte qu'à la limite

de ces zones, les bruits soient d'une densité suffisamment faible pour ne pas affecter physiquement l'intégrité des animaux.

560 Ils ont également proposé de mettre en place des programmes d'observation visuelle, de manière à ce que lorsque les activités sont réalisées, on puisse détecter par exemple la présence de mammifères marins en particulier, et de prendre des mesures pour éviter qu'ils soient affectés par les sondages sismiques.

565 Des mesures comme les démarrages progressifs, où lorsqu'une campagne de levés sismiques commence, bien, on démarre d'une manière progressive, en commençant avec des niveaux de bruit plus faibles, de façon à ce qu'il y ait un avertissement qui soit émis dans le milieu et puis donner le temps nécessaire aux animaux qui seraient présents dans le corridor ou dans le couloir de sécurité de pouvoir s'en éloigner, donc de détecter qu'il y a des navires qui approchent.

570 Et aussi, un autre élément important, c'est l'évitement des habitats critiques. Il y a plusieurs régions ou zones du golfe et de l'estuaire qui sont des zones où pour les animaux, il se conduit des activités importantes d'alimentation, de reproduction, et qui doivent être évitées pour ne pas nuire au cycle vital des animaux.

575 Finalement, enfin, pour relier ça avec les enjeux, bien sûr d'examiner la possibilité de développer un encadrement légal environnemental ou autre, pas nécessairement, mais un encadrement légal à ces activités.

580 De poursuivre l'acquisition de connaissances, pour mieux documenter les effets des sondages sur les animaux.

585 Et finalement, dans tout examen de ce type de projet, d'appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire de faire en sorte que même si on n'a pas une certitude absolue qu'il y a des effets qui sont imposés aux animaux, que ça doit pas empêcher de prendre les mesures nécessaires pour éviter que des impacts importants soient occasionnés aux animaux. Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

590 Alors je vous remercie pour votre présentation.

595



**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

600

**PAR LE PRÉSIDENT:**

605

Alors avant d'aller à la pause, nous allons faire un petit tour de table, étant donné que nous avons eu des séances d'audience, comme je le rappelle, à Rimouski et également, la semaine dernière, aux Îles-de-la-Madeleine, il y avait certaines informations, des documents qui devaient nous être communiqués ultérieurement, alors je vais faire un petit tour de table, de part et d'autre, pour voir ce qu'il en est.

610

Oui, du côté du Comité, est-ce qu'il y a des informations que vous désirez porter à l'attention du public et de la Commission, ou des documents que vous désirez déposer. Monsieur Cantin.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

615

Effectivement, monsieur le Président, en fin de compte, j'ai trois (3) points d'information à vous présenter.

620

Le premier, c'est à la suite d'une question qui avait été posée à Cap-aux-Meules, à savoir quelle est la politique du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, en regard du développement régional. Alors le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs élabore actuellement une stratégie; cette stratégie s'intitule "Stratégie de création de richesse par les ressources naturelles pour l'ensemble du Québec". Donc elle est en élaboration. Cette stratégie visera à développer les ressources énergétiques minières, fauniques et forestières, ainsi que le potentiel je dirais d'abord public des parcs, en partenariat avec les régions et les communautés autochtones.

625

Cette stratégie fait partie du document dont on a déjà parlé dans le cas de d'autres audiences, "Briller parmi les meilleurs", publié le 11 mars 2004, qui présente les visions et les priorités d'action du gouvernement du Québec au cours des prochaines années.

630

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Pardon, est-ce que vous pourriez redire le titre du rapport, s'il vous plaît.

635

**PAR M. CAROL CANTIN:**

C'est une stratégie qui est en train d'être élaborée, une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles pour l'ensemble du Québec. Et le rapport dont on parle, c'est le document "Briller parmi les meilleurs". Voilà pour le premier point.

640

645 Un second point, c'est que l'information, on demandait, existe-t-il un précédent pour lequel une entreprise minière s'est vu refuser le droit d'exploitation pour un motif environnemental. Donc nous avons vérifié auprès de nos collègues du Secteur des mines, parce que monsieur Laliberté et moi sommes du Secteur de l'énergie, alors on nous informe: aucune entreprise minière ne s'est vu refuser le droit d'exploitation pour un motif environnemental. Il n'y a pas de précédent.

650 Troisième point, c'est un point d'information à la suite d'une discussion sur la mine Seleine, à savoir quelles étaient les retombées économiques, notamment au niveau de l'emploi; une personne qui était venue, à ce moment-là, témoigner, disait se souvenir qu'un ingénieur avait été formé et embauché par la suite à la mine Seleine. C'est un petit peu plus que ça! En fin de compte, il y a présentement deux cents (200) emplois directs à la mine Seleine, deux cents (200) emplois, oui, et ces emplois proviennent en quasi-totalité de la main-d'œuvre locale  
655 qui a été formée pour répondre aux exigences de l'industrie. La question venait, pour le public, à savoir quelles étaient les retombées possibles d'une nouvelle activité dans une région.

660 Alors compte tenu que la mise en valeur des hydrocarbures, au Québec, consiste en une nouvelle activité, donc il n'y a pas de précédents ici, au Québec, donc on a tenté de faire du moins une comparaison ponctuelle avec les Îles-de-la-Madeleine, et on se retrouve avec donc, cette nouvelle activité a permis la création de deux cents (200) emplois locaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

665 Très bien.

Du côté du ministère de l'Environnement, avez-vous des points d'information?

Monsieur Laliberté, je vais vous laisser aller avant.

670

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

675 Oui, monsieur le Président. Dans ma présentation tout à l'heure, j'ai double cliqué au lieu de cliquer, et j'ai sauté une diapositive qui était très importante, et j'aimerais, si vous permettez, me reprendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas de problème, allez-y.

680

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Lorsque nous avons parlé des enjeux socio-économiques, nous avons parlé de la mise en valeur des hydrocarbures, mais j'ai sauté celle-ci, et je m'en excuse.

685 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Je l'ai fait, ça!

690 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Je m'excuse, c'était moi qui devais le faire, et je ne l'avais pas fait. Donc je m'excuse!

695 Monsieur le Président, suite à la demande qui a été faite à monsieur Peter Simpkin, la semaine dernière, alors monsieur Simpkin nous a envoyé deux (2) documents, un intitulé "How we measure sound emitted from a seismic source", et un autre document qui peut être trouvé, je crois, sur Internet, qui s'intitule "Airguns Arrays and Marine Mammals". Donc je vais déposer ces deux (2) documents.

700 Et monsieur Simpkin est disponible pour un entretien téléphonique, si besoin est.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

705 Du côté du ministère de l'Environnement?

**PAR M. ROBERT JOLY:**

710 Monsieur le Président, on a préparé, à la demande de la Commission, un tableau qui résume les mesures d'atténuation ainsi que leurs principaux objectifs et les limites d'application. Alors il a été déposé donc en quinze (15) copies.

715 Et toujours à la demande de la Commission, nous cherchons des informations sur les principaux mécanismes d'encadrement légaux sur la côte est américaine et dans la mer du Nord. Les contacts sont pris, alors c'est en voie d'être réalisé, il y a des personnes qui se parlent, on est en train de débroussailler le sujet. On espère arriver avec l'information d'ici la fin de la semaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

720 Je vous remercie.

Du côté des personnes-ressources, Pêches et Océans Canada, monsieur Gilbert.

725 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui monsieur le Président. J'ai quatre (4) points à soulever ou quatre (4) mises à jour à faire, en lien avec des demandes d'information qui ont été faites auprès du MPO.

730 Dans un premier temps, la Commission avait demandé au MPO un genre de résumé de la réglementation fédérale qui existe en ce qui a trait à l'exploration sismique, les forages d'exploration et l'exploitation pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent. Alors j'ai reçu un document aujourd'hui, par courrier électronique, qu'il me reste à vérifier, qui résume la réglementation qui est sous la responsabilité de Pêches et Océans.

735 Pour ce qui est des réglementations qui sont sous la responsabilité d'autres agences ou ministères fédéraux, comme je le mentionnais la semaine dernière, je suggère à la Commission de se référer, dans un premier temps, à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, pour les dispositions de la LCEE, qui touche l'exploration sismique et les autres types de développement du pétrole et du gaz.

740 Il y a une réglementation qui existe également à Transports Canada, qu'on appelle la Loi sur la protection des eaux navigables, qui touche l'installation de structures qui peuvent constituer un obstacle à la navigation. Alors je peux vous fournir un contact auprès de  
745 Transports Canada pour cette réglementation-là.

Et puis il existe également la réglementation, bien sûr, la Loi sur les opérations pétrolières du Canada, qui est sous la responsabilité de l'Office national de l'énergie. Et toute l'information nécessaire en lien avec l'application de cette loi-là par l'Office peut être obtenue  
750 auprès d'un contact que je pense que la Commission a déjà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous avons déjà un contact, oui.

755

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Le deuxième point d'information touchait le questionnement de la Commission vis-à-vis le moratoire qui existait sur le banc George, ou du moins dans la partie canadienne du banc George. Alors j'ai pas d'information additionnelle à fournir à la Commission pour l'instant, je suis toujours en attente de quelques précisions.

760

Il y avait un questionnement également concernant la possibilité d'obtenir des résultats d'observation de mammifères marins durant des relevés sismiques qui se sont effectués dans  
765 l'Atlantique, et également autour du Cap-Breton. L'information que j'ai reçue à ce sujet-là touche essentiellement le projet du Cap-Breton, où apparemment, les résultats des

observations qui ont été faites durant les relevés sismiques de décembre dernier seraient disponibles auprès de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse, pour les hydrocarbures extracôtiers.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc l'information serait disponible?

775 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Apparemment, selon l'information que j'ai obtenue, cette information-là serait disponible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

780 Je vous remercie.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

785 Troisième point d'information, il y avait deux (2) questionnements qui avaient touché les échouages de mammifères marins, cette question-là avait été soulevée lors des audiences à Rimouski.

790 En fait, il y avait une question qui touchait peut-être la possibilité d'utiliser les échouages, les rapports d'échouages de mammifères marins depuis le début des années quatre-vingt, et essayer d'établir un lien avec certaines activités d'exploration qui se seraient déroulées au début des années quatre-vingt, on va demander à Ressources naturelles Québec de nous fournir quelques compléments d'information sur les dates précises durant lesquelles se sont effectués ces relevés-là, au début des années quatre-vingt, dans l'estuaire puis dans le golfe, afin de nous permettre de regarder la base de données et de voir s'il y a pas eu des  
795 échouages plus importants ou plus nombreux durant cette période-là.

800 Mais évidemment, il va être difficile d'établir clairement un lien de cause à effet, parce que l'examen des organismes, à l'époque, n'incluait pas un examen exhaustif par exemple de l'appareil auditif ou de toute lésion qui aurait pu être causée par l'exploration sismique. Mais il y a quand même certaines bribes d'information qui peuvent être obtenues via ce programme-là, et de la minute qu'on va recevoir les dates exactes des relevés sismiques qui ont été conduits dans les années quatre-vingt, on va pouvoir faire cet examen-là.

805 Il y avait une question aussi qui a été soulevée au Îles-de-la-Madeleine, concernant les échouages, à savoir si on avait noté des échouages particuliers au cours des dix (10) dernières années, aux Îles-de-la-Madeleine, particulièrement en 98, alors que des relevés sismiques ont été faits au nord-est des Îles. Alors j'ai transmis la question à notre expert sur les échouages de mammifères marins, et la question est en traitement, on devrait recevoir de l'information cette semaine.

810            Enfin, le dernier point, ça touchait un questionnement, aux Îles-de-la-Madeleine, en lien  
avec le lien possible ou potentiel entre le déclin des stocks de poissons de fond qui était  
observé à la fin des années quatre-vingt-début des années quatre-vingt-dix, dans le golfe du  
Saint-Laurent, et les différents projets d'exploration sismique qui ont été effectués depuis le  
815            début des années quatre-vingt, alors la question a été transmise aux experts sur l'évaluation  
des stocks de poissons de fond, qui vont formulé une réponse pour les besoins de la  
Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820            Je vous remercie

Oui, monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

825            Si je me rappelle, il y avait eu un genre de deuxième question au commentaire que  
j'avais soulevé, à savoir la même question, si on la posait du côté de Terre-Neuve.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

830            Il y a aucun problème à soumettre la question à la région de Terre-Neuve également.

Je me souviens aussi qu'il y avait eu – en fait, je croyais que la sous-question était: est-  
ce que les relevés sismiques pourraient constituer un obstacle au rétablissement des stocks, je  
835            crois, qui avait été posée également comme question. Et ça fait partie du questionnement  
qu'on a transmis à nos experts sur les poissons de fond.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

840            Oui, en fait, la question aussi, si je me rappelle bien, était à savoir, est-ce que pour les  
gens de Pêches et Océans, d'après les connaissances qu'ils peuvent avoir sur les données  
disponibles sur la côte est, donc au large de Terre-Neuve, étant donné qu'il y a une  
synchronicité entre les levés sismiques du début des années soixante-dix et le déclin  
845            subséquent ou en parallèle des stocks, si les gens du ministère considèrent qu'il serait essentiel  
de pouvoir répondre à la question si, oui ou non, ces relevés-là ont pu jouer un rôle dans les  
déclins observés au large de Terre-Neuve. Donc c'est bien essentiel de pouvoir répondre à  
cette question-là.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

850            Oui, je vais essayer de voir avec nos experts s'il est possible de fournir certains  
éléments de réponse.

855 Peut-être, le seul bémol que je mettrais à une réponse éventuelle, c'est qu'il faut quand même être conscient que la base de données qu'on a en main, qui a été colligée sur les débarquements, les évaluations de stocks, etc., c'est pas une base de données qui était dirigée spécifiquement vers l'examen de d'autres sources qui auraient pu contribuer au déclin des stocks. C'était essentiellement des bases de données qui étaient colligées sur les pêches, les débarquements, les évaluations de stocks.

860 Donc il est possible que le questionnement ne puisse pas avoir de réponse, avec cette base de données là. Il faut en être conscient.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

865 Nous allons attendre, bien entendu, la réponse pour voir quelle information on peut obtenir. Je vous remercie, monsieur Gilbert.

870 Du côté des autres personnes-ressources, est-ce que vous avez des informations à communiquer, ça va? Alors je vous remercie.

875 Avant d'aller à la pause, la Commission aussi dépose un document, alors il y a certains documents qui ont été déposés jusqu'à maintenant par la Commission, c'était soit des documents qui avaient été faits dans le cadre d'exploration pétrolière et gazière à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Écosse, et aussi la question du levé du moratoire sur l'exploration pétrolière et gazière au large de la Colombie-Britannique.

880 Ici, dans ce cas-ci, c'est un document qui concerne Terre-Neuve, intitulé "Orphan Basin Strategic Environmental Assessment", préparé par la firme LGL Ltd, pour le compte de l'Office Canada-Terre-Neuve, donc l'Office des hydrocarbures extracôtiers, Canada-Terre-Neuve; document produit le 11 novembre 2003. Donc un document relativement récent.

885 Alors ce document va être disponible dans les principaux centres de consultation, et il va être également disponible sur le site Internet du BAPE, de la Commission plus précisément, sous format PDF. Alors les gens pourront consulter ce document dans les prochains jours.

Alors sur ce, nous allons faire une pause de quinze (15) minutes. Donc le registre sera ouvert dès le début de la pause.

890 Oui, effectivement, je vais aussi souligner aux internautes que nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, restez en ligne, nous serons de retour bientôt.

Alors je vous invite à vous inscrire au registre, et on se retrouve dans quinze (15) minutes.

895 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
UBALD ROY**

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais inviter monsieur Ubald Roy à s'avancer à la table des intervenants, ici, pour poser ses questions.

905 Bonsoir monsieur.

**PAR M. UBALD ROY:**

910 Bonsoir. Je m'excuse, monsieur le Président, parce que je me suis peut-être trompé, parce que c'est pas pour ce soir, parce que c'est un petit mémoire que je vais présenter à la deuxième session.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

915 Donc vous ne désirez pas poser de questions mais présenter un mémoire?

**PAR M. UBALD ROY:**

920 Je pourrais les présenter ce soir, mais je préfère les écrire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous préférez écrire votre position sur le projet?

925 **PAR M. UBALD ROY:**

Très bien, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

930 Aucun problème, monsieur.

**PAR M. UBALD ROY:**

935 Merci



**PAR LE PRÉSIDENT:**

940 Nous allons nous assurer qu'on a bien pris votre nom, comme intention de mémoire, et vos coordonnées également.

---

**SÉBASTIEN NADEAU**

945

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter monsieur Sébastien Nadeau.

950

**PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

Bonsoir tout le monde! Bonsoir monsieur Germain.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

955

Bonsoir monsieur, alors je vous laisse la parole pour vos questions.

**PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

960

Oui. Alors la première question, j'imagine que c'est une question qui a déjà été posée, maintenant moi, j'avais pas eu de réponse à cette question-là.

965

En fait, j'aimerais savoir, les consultations actuelles sont sur l'exploration, et je me posais la question, est-ce que l'exploitation a été considérée pour en faire des consultations, en fait au lieu de faire uniquement sur l'exploration, d'en faire sur l'exploitation même.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

970

Donc du côté du Comité, pouvez-vous faire un petit résumé, c'est des questions qui ont déjà été adressées mais je pense que ça vaut la peine de refaire un résumé sur la nature du mandat et du Comité, et bien entendu, du mandat de la Commission également.

Alors je sais pas lequel d'entre vous, monsieur Joly.

975

**PAR M. ROBERT JOLY:**

Monsieur le Président, je vais y aller! Je vais laisser mes confrères des Ressources naturelles, Faune et Parcs, aussi, compléter au besoin.

980 Effectivement, le mandat qui a été confié au Comité d'experts était d'examiner, dans les levés sismiques qui sont une phase, effectivement, une phase préalable à l'exploration et éventuellement à l'exploitation, donc le mandat était limité à l'identification des enjeux et des pistes de solutions reliées aux levés sismiques.

985 La raison pour laquelle le mandat a été confiné à cet aspect-là vient du fait que lorsque, comme je l'ai mentionné dans l'introduction, lorsqu'il y a eu, à l'automne 2002, prise de conscience si on peut dire, de ces levés sismiques et, éventuellement, aussi, des programmes qui pourraient s'ensuivre par le fait qu'Hydro-Québec avait présenté un plan d'exploration pétrolière, il y a beaucoup de questionnements qui ont été soulevés chez nous, au ministère de  
990 l'Environnement, en particulier, parce qu'on n'avait pas d'encadrement légal ou réglementaire de ces activités-là. Il n'y a pas nécessité d'autoriser les levés sismiques par des permis ou des systèmes d'autorisation qui découleraient de la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement, même si, vous êtes sans doute au courant, qu'il y a des processus d'évaluation qui découlent d'autres lois, canadiennes entre autres, mais c'était pas le cas pour  
995 ce qui est de la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement.

De sorte que les questions qui se sont posées, c'était s'il était nécessaire d'intervenir et de faire quelque chose, et de le faire avant que les levés sismiques soient réalisés. Alors à l'automne 2002, ce qui était envisagé, c'est qu'il aurait pu y avoir des levés sismiques qui  
1000 auraient pu être conduits dans le golfe et dans l'estuaire, à l'automne 2003.

Dans la pratique, il s'est passé d'autres événements, et le processus d'évaluation du projet qui était devant l'Office national de l'énergie a pris plus de temps, mais même en 2003, on s'attendait à ce qu'il y ait des levés sismiques à l'automne de 2004, jusqu'à ce que, assez  
1005 récemment, la compagnie GSI lève sa demande d'autorisation.

Alors ce avec quoi on était confronté, c'est avec la possibilité de réalisation de levés sismiques à courte échéance, avec une absence d'encadrement réglementaire et légal, du côté du ministère de l'Environnement du Québec. Et donc, la question, c'était de savoir s'il fallait  
1010 faire quelque chose, il fallait le savoir avant que ce soit réalisé.

Alors d'où l'idée d'avoir un mandat qui se termine le 30 août 2004, c'est que les relevés sismiques se réalisent généralement autour du mois de novembre ou décembre, alors donc, ça aurait laissé le temps d'avoir une réaction.

1015 Maintenant c'est clair, dans la question que vous posez, que les levés sismiques ne sont qu'une étape préalable à d'autres activités.

1020 Les raisons pour lesquelles, aussi, on n'a pas examiné ces situations-là à courte échéance, c'est qu'avant qu'on puisse réaliser même un forage exploratoire, il va falloir avoir des ententes entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, une entente sur le partage des responsabilités, partage des redevances, partage des revenus. Ce sont des

1025 activités qui sont en cours, et je vais laisser mon collègue des Ressources naturelles l'expliquer, parce que c'est sous l'égide du ministère des Ressources naturelles.

1030 Mais ce qu'on voit, c'est qu'il n'y a pas la même urgence, il n'y a pas la même échéance dans la réalisation de forages, comparé à ce qui aurait pu se produire avec la réalisation de levés sismiques. Parce qu'elles peuvent se réaliser à courte échéance, il suffit d'avoir une autorisation de la part de l'Office national de l'énergie, et ça pourrait partir.

1035 Tandis que dans le cas des forages exploratoires ou, éventuellement, l'exploitation comme telle, il va falloir passer par beaucoup d'autres étapes, à moyenne échéance, c'est pas à courte échéance, c'est pas en termes de mois ou quelques années, c'est en termes de plusieurs années avant que ça se produise, donc l'idée était de commencer par regarder les levés sismiques dans un premier temps, au cas où on aurait à encadrer ces activités-là.

1040 Et d'autant plus qu'avec l'information qu'on avait, il était assez clair que même ces activités-là peuvent avoir des conséquences importantes même si les phases subséquentes ne sont pas négligeables non plus, mais les phases de levés sismiques, également, ont le potentiel, un potentiel d'impact, donc elles méritaient d'être examinées.

C'est ce qui a fait que le mandat a été limité aux levés sismiques.

1045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Cantin.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1050 Oui, donc en complément d'information sur ce que mon collègue vient de mentionner, à l'effet qu'effectivement, pour procéder à la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent, quand on dit "mise en valeur", c'est les phases d'exploration et d'exploitation, compte tenu justement que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec revendiquent la propriété du golfe du Saint-Laurent tous les deux (2), chaque gouvernement a ses lois qui régissent les activités, notamment de mise en valeur des hydrocarbures, au Québec, c'est la Loi sur les mines, au gouvernement du Canada, c'est la Loi fédérale sur les hydrocarbures, et aussi, bien sûr, toutes les lois qui s'ajoutent, tant au niveau environnemental qu'au niveau – bon, on peut toutes les nommer, la liste serait assez longue, donc pour en arriver à une issue qui permettrait justement d'abord d'explorer plus à fond le potentiel du golfe du Saint-Laurent, là où on croit qu'il y a des indices sérieux d'hydrocarbures, il sera nécessaire, dans le contexte que je viens de vous mentionner, que les deux (2) ordres de gouvernement s'entendent, conjointement, sur une façon de faire qui permettrait d'explorer et d'exploiter les ressources qui s'y trouvent.

1065 Les discussions sont à l'état, je dirais, presque embryonnaire présentement. Les gouvernements discutent sur les grands principes, entre autres, on essaie de voir, d'un côté comme de l'autre, comment on peut faire en sorte que les parties ne soient pas lésées sur leurs droits, du moins au niveau du Québec, sur ses droits sur le golfe du Saint-Laurent, et le gouvernement fédéral a, bien sûr, la même préoccupation.

1070 Donc les discussions portent sur comment trouver une façon de faire, une mécanique qui permettrait justement d'harmoniser, l'harmonisation des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

1075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cantin, je vous remercie.

1080 Il y a également différents documents, aussi, qui ont été déposés, j'attire votre attention, j'ai demandé pour avoir la liste, les cotes des documents.

1085 Donc il y a une motion de l'automne 2002, de l'Assemblée nationale, unanime, de l'Assemblée nationale, relativement à la conclusion d'une entente, tel que monsieur Cantin faisait allusion. C'est un document qui est déposé, donc les gens peuvent consulter, donc on a une position de l'Assemblée nationale à cet effet-là, aussi, concernant l'exploration gazière et pétrolière au Québec, dans le golfe du Saint-Laurent du moins.

1090 Monsieur Joly, je réagissais un petit peu, tantôt, vous avez déjà répondu la semaine dernière à cette question-là, au sujet de la possibilité, lorsque GSI, à l'origine avait toujours potentiellement son projet de levés sismiques, par contre, vous avez fait allusion à l'encadrement légal, mais je crois, d'une façon ou d'une autre, ça aurait été très difficile d'arriver à un encadrement légal dès l'automne 2004, si GSI avait voulu aller de l'avant, néanmoins?

1095 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Bien, tout dépend, évidemment, ce qu'on envisage comme encadrement légal.

1100 Disons que globalement, au ministère de l'Environnement, il y a comme deux (2) régimes d'autorisation principaux, il y a celui du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 et puis il y a le régime d'évaluation environnementale qui nécessite une étude d'impact et qui conduit à des audiences publiques.

1105 Dans les deux (2) cas, ça ne nécessite qu'une modification réglementaire, ça ne nécessite que ça mais c'est tout ça en même temps, ça se fait pas du jour au lendemain, mais la solution la plus facile serait de les assujettir à un certificat d'autorisation. Ça peut se faire très rapidement, même si c'est pas la solution la plus complète.

1110 Ça pourrait être une solution envisageable, dans le cas où on voudrait l'assujettir à un régime d'évaluation complet, il faut passer bien sûr par des étapes de consultation, de prépublication dans la Gazette officielle, donc ça prend plus de temps, effectivement, ça aurait pu ne pas arriver à temps pour l'automne 2004.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1115 Je vous remercie.

1120 Le document que j'ai mentionné tout à l'heure, le document déposé par la Commission sous la cote DA7, donc c'est l'Assemblée nationale, "Motion sur l'entente entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, pour la mise en valeur de la ressource extracôtière", datée du 5 décembre 2002. Donc ça donne un peu, ça synthétise la position de l'Assemblée nationale à cet effet.

Oui, monsieur Nadeau, vous avez une autre question?

1125 **PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

Juste par rapport à ça, peut-être savoir si c'est disponible sur le site Internet, cette information-là.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, DA7 est disponible sur le site Internet et le document devrait aussi être disponible en version papier dans l'ensemble de nos centres de consultation. Mais il est indéniablement disponible sur le site Internet.

1135 **PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

1140 Ça marche. Je vais aller dans une autre direction, c'est par rapport au rapport qui a été déposé en mars dernier, en mars 2003 c'est-à-dire, on parlait des impacts sur les mammifères marins, bon, par rapport à l'impact direct des canons à air utilisés pour faire les relevés sismiques. Bon, il y a eu différents points.

1145 Je me demandais si des impacts plus indirects avaient été évalués, aussi, dans le cadre du rapport, par exemple sur le phytoplancton, sur le plancton en général. Est-ce que les impacts des relevés ont été évalués sur ces matières-là en particulier, qui pourraient être des impacts indirects sur les mammifères marins en particulier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1150 Monsieur Joly ou monsieur Fontaine. Oui, monsieur Fontaine.

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

1155           Merci. Effectivement, les experts se sont penchés sur différentes espèces, du phytoplancton aux mammifères marins, et dans tous les cas, effectivement, il y a des enjeux qui ont été soulevés.

1160           Dans le cas du phytoplancton, du zooplancton, il y a une mortalité qui est occasionnée par les levés sismiques essentiellement proches de la source émettrice de son, mais il y a quand même une mortalité qui est observée. Au niveau des larves de poissons qui ont un stade planctonique dans la colonne d'eau.

1165           Les poissons aussi, bon, il y a des mortalités, entre autres dues à la vessie natatoire qui est un organe qui contient de l'air, dans les poissons, et qui est relativement fragile. Mais encore là, les dommages physiques sont quand même relativement proches de la source émettrice, on parle peut-être de cinquante (50 m)-cent mètres (100 m), généralement, autour des canons à air.

1170           Mais les impacts sur les mammifères marins semblent les plus importants, parce qu'ils génèrent des changements de comportement sur des plus longues distances. Et on sait que les mammifères marins se communiquent à basse fréquence, et ce sont des ondes, souvent, qui se propagent assez loin.

1175           Je pense que la majorité de la problématique que les experts ont eue, c'est de mesurer les effets qui sont sublétaux. Donc au-delà de la zone de dommages physiques, c'est ce qui est dur à observer et à mesurer, parce que souvent, c'est pas instantané, c'est dans le temps, les effets se font sentir dans le temps, ce sont les dommages sublétaux et ça, les experts ont malheureusement peu de littérature sous la main pour vraiment bien évaluer les impacts sublétaux pour l'ensemble des espèces.

1180           Et c'est à ce moment-là que la notion de gestion de risque prend toute son importance, le principe de précaution aussi prend toute son importance dans l'évaluation globale d'un projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1185           Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1190           Quand on parle d'évaluation de la biomasse et aussi, je pense que le rapport, je crois, parlait peut-être, dans un cas, de un pour cent (1 %) d'impact sur le plancton. J'aimerais ça savoir, quel est le niveau de précision, quand on évalue la biomasse par exemple; est-ce qu'on est précis à plus ou moins un dixième de un pour cent (0,1 %), un pour cent (1 %), trois pour cent (3 %).

1195 Est-ce qu'on peut donner une idée un peu pas de l'incertitude, mais la précision dans ces mesures-là de biomasse.

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

1200 Il faudrait que je retourne au document d'origine, qui mentionnait cette mortalité-là, pour avoir le degré de précision.

1205 Mais vous savez, moi j'ai l'impression que, intuitivement, ça dépend beaucoup de la densité présente. C'est quelque chose de très variable, et le un pour cent (1 %), c'est souvent le chiffre qu'on retient, c'est parce que ça provient d'une étude qui a mesuré ça.

1210 Peut-être que monsieur Gilbert pourrait me compléter là-dessus, mais il y a pas des tonnes d'études qui ont déterminé ça. Alors c'est un cas, où il y avait cette mortalité de un pour cent (1 %), probablement qu'il y avait une marge d'erreur substantielle associée à ce chiffre-là, mais c'est un ordre de grandeur.

1215 Mais je pense que ce qu'il faut retenir, c'est plus l'ordre de grandeur en question. Un pour cent (1 %), pour ce qui est du phytoplancton et du zooplancton, sur les cinquante (50) premiers mètres ou soixante (60) premiers mètres, c'est une proportion qui semble, somme toute, raisonnable. Et l'expert qui était impliqué dans le Comité d'experts, monsieur Brêthes, jugeait pour sa part que c'était relativement minime, compte tenu du fait que le phytoplancton et le zooplancton ont une capacité de se régénérer, de se dédoubler pendant les périodes de forte production.

1220 Alors tout ça mis en compte, ça faisait en sorte que la capacité tampon des espèces peut contrecarrer cette mortalité-là. Et surtout aussi par le fait que les levés sismiques, tels que proposés par les différentes compagnies, proposent de le faire dans des plages, dans des périodes où la productivité du zooplancton et du phytoplancton est relativement faible. On parle de décembre, dans le cas de ce que la compagnie GSI avait proposé.

1225 Tout ça faisait en sorte que l'expert en question, monsieur Brêthes, de l'Université de Rimouski, a jugé que c'était un impact, un enjeu, le rapport mentionne que le un pour cent (1 %) de biomasse perdue, si elle est uniformément distribuée dans les cinquante (50) premiers mètres du rayon de l'onde sonore, donc c'est très vague, c'est dur d'associer un pourcentage d'erreur.

1230

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1235 En fait, ma question était peut-être pas assez précise, ne portait pas spécifiquement sur la mesure du un pour cent (1 %), mais quand on fait l'évaluation de la biomasse, en général, pour des biologistes, quel est le niveau de précision qu'on peut s'attendre, normalement, en général.

Si on vous demande d'avoir un impact, on dit, bon, biomasse par rapport à telle chose, vous l'évaluez j'imagine, alors votre marge d'erreur, c'est de combien dans l'évaluation disons globale.

1240

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

Je ne pourrais vous répondre, à l'heure actuelle, sans une vérification approfondie. Tout ce que je peux vous dire, c'est que comme n'importe quelle étude, le degré de précision dépend de la méthodologie qui est utilisée et de l'effort d'échantillonnage qui est associé aux mesures d'intensité de plancton. Alors c'est variable, c'est du cas par cas.

1245

Mais monsieur Gilbert, de Pêches et Océans, pourrait compléter.

1250

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, monsieur le Président, je vais apporter quelques précisions.

En fait, en océanographie, l'évaluation ou l'estimation de la biomasse planctonique, que ce soit du phytoplancton ou du zooplancton, c'est un processus qui peut générer beaucoup beaucoup de variabilité associée à une mesure précise; comme si, par exemple, on estime la biomasse totale de zooplancton dans l'estuaire maritime à X tonnes, il va probablement y avoir énormément de variabilité associée à cette valeur-là, et puis il y a plusieurs raisons pour expliquer ça.

1255

1260

D'abord, le zooplancton n'est pas uniformément distribué, spatialement et verticalement, dans la colonne d'eau, il y a énormément d'agrégation qui est liée soit à des facteurs de prévalence du phytoplancton dont se nourrit le zooplancton, à des facteurs physiques comme les remontées d'eau profonde, les ondes internes, etc. Il y a énormément de variabilité physique qui génère une variabilité spatiale et temporelle importante dans la biomasse du zooplancton et phytoplancton.

1265

De sorte que quand on fait des missions de recherche qui visent à évaluer la biomasse de cette ressource-là, on peut obtenir des chiffres qui sont très très différents d'une station à l'autre, selon les processus d'agrégation qui sont en place au moment où on fait la mission. De sorte qu'il y a énormément de variabilité.

1270

Il existe plusieurs documents, à Pêches et Océans, qui font état des relevés de biomasse du zooplancton de l'estuaire maritime, depuis je crois maintenant environ dix (10) ans, et il y a une évaluation annuelle qui se fait de la biomasse zooplanctonique dans l'estuaire. C'est un document qui peut être disponible auprès du Secrétariat canadien de la consultation scientifique du MPO, sur le site Internet du MPO à Ottawa.

1275



1280 Et ces documents-là, ces rapports fournissent toutes les précisions qui peuvent être  
requis, et puis incluant les intervalles de confiance, les écarts types et erreurs types, etc., qui  
sont associées aux estimations.

Mais à prime abord, on peut s'attendre à des variabilités qui sont assez importantes.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Monsieur André.

1290

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1295 Monsieur Gilbert, s'il vous plaît, est-ce qu'il est possible de trouver des évidences de  
fortes concentrations de larves de poissons à des endroits spécifiques dans le golfe, des  
endroits qui peuvent être déterminés comme étant reconnus pour concentrer les larves.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1300 Effectivement, il y a des endroits qui sont relativement bien connus pour avoir des fortes  
concentrations de larves de poissons ou d'invertébrés à certains moments précis de l'année.

1305 On a donné quelques exemples la semaine dernière aux Îles-de-la-Madeleine, où il y a  
quand même des larves de homards et des larves de pétoncles qui s'accumulent et qui sont  
retenues par des processus physiques assez particuliers autour des Îles-de-la-Madeleine, et qui  
servent justement à alimenter les stocks adultes qui sont dans ces zones-là.

1310 Il y a des zones côtières qui existent ailleurs, par exemple il y a des frayères de harengs  
dans l'estuaire et dans le golfe qui sont relativement bien connues, qui sont associées à des  
processus physiques particuliers.

1315 Sur une plus grande échelle, quand on parle d'espèces comme, par exemple la morue  
ou le sébaste, il existe effectivement des zones où on va retrouver des plus fortes  
concentrations de larves, par exemple la gyre d'Anticosti, qui est située dans le nord-ouest du  
golfe, est une caractéristique physique du golfe qui est bien reconnue pour abriter des quantités  
assez importantes de larves de poissons dans le milieu pélagique, à certains moments de  
l'année, essentiellement au printemps ou au début de l'été je crois.

1320 Donc certaines de ces zones-là sont quand même relativement bien connues, mais c'est  
une information que je qualifierais d'incomplète. Il y a des endroits, probablement, où il y a  
aussi des fortes concentrations de larves de poissons, mais qu'on ne connaît pas, tout

simplement parce que ces endroits-là ont jamais vraiment été échantillonnés au moment opportun où on retrouve ces larves-là dans la colonne d'eau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325

Pour revenir à la question de monsieur Nadeau, par exemple tantôt, on a fait allusion à GSI qui avait un projet à l'automne, bon, assez tard à l'automne, par exemple à l'automne, qu'est-ce qu'on retrouve comme espèces de baleines dans le golfe, et les baleines qui demeurent tardivement dans le golfe et même certaines semblent demeurer l'hiver, de quoi elles se nourrissent à ce moment-là.

1330

Je pourrais peut-être commencer du côté de monsieur Fontaine et après ça, je pourrais aller du côté de monsieur Gilbert.

1335

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

Tard à l'automne et même au début de l'hiver, et même pendant l'hiver, il y a des observations de mammifères marins qui se font dans ce secteur-là, dans le secteur je dirais est du golfe, dans le coin d'Anticosti. Vous faites référence à la zone que voulait étudier GSI, c'est ça?

1340

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien en fait, dans les zones plus particulières, par exemple ici, au large de Gaspé, bon, il semble y avoir des observations de baleines pratiquement tout au long de l'année, mais si on prend une période plus restrictive, comme GSI voulait prendre, c'est-à-dire l'hiver, pour l'ensemble du golfe, bien entendu on peut avoir le secteur de Gaspé en tête ou le secteur de l'estuaire en tête, dans le cas du béluga par exemple, il y a apparemment moins d'espèces de baleines, mais ces espèces-là se nourrissent de quoi, plus précisément, si par exemple la productivité primaire, phytoplancton, est beaucoup moindre, donc de quoi elles se nourrissent, ces baleines-là, pour demeurer à l'intérieur du golfe. Il y a quelque chose qui doit les attirer, pour qu'elles demeurent ici.

1345

1350

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

1355

Je répondrai en deux (2) temps.

Premièrement, ce que je voudrais soulever, c'est que nos observations sur les mammifères marins sont principalement dues à des observations estivales qui sont associées soit par les études qui ont été faites par Pêches et Océans, entre autres, soit par des observations visuelles associées par exemple à l'industrie récréotouristique. Donc on a beaucoup plus d'informations à l'été et au début de l'automne que durant la période hivernale.

1360

1365 Cependant, les quelques informations que l'on a pour la période hivernale mentionnent la présence entre autres de bélugas et de roquais bleus, qui se nourrissent le long des franges libres de glace. Ils se nourrissent probablement de plancton et peut-être même d'espèces de petits poissons pélagiques, mais probablement essentiellement des poches de plancton ou de zooplancton plutôt, qui restent dans ces secteurs-là.

1370 Et on pense que ce serait suffisant pour les attirer et les garder là pendant l'hiver. Parce qu'il faut savoir que les glaces peuvent emprisonner les mammifères marins et peuvent occasionner, c'est des animaux qui ont besoin de respirer, évidemment, alors ça peut occasionner des mortalités qui peuvent être importantes. Chaque printemps, d'ailleurs, il y a toujours des échouages qui sont observés, d'animaux qui probablement se sont fait  
1375 emprisonner par les glaces.

Donc pour que ces animaux-là prennent le risque de rester dans ce secteur-là, on s'attend à ce qu'il y ait quand même une alimentation qui leur permet, qui les attire là et qui les garde là.

1380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le fameux zooplancton, c'est un zooplancton résiduel, parce qu'à ce moment-là, il doit être léthargique, à cause des eaux qui sont assez froides pendant l'hiver.

1385

C'est quoi le comportement de ce zooplancton-là.

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

1390 La production de zooplancton, c'est une production, au niveau de la reproduction, etc., la croissance, c'est plus au niveau estival que c'est observé. Pour ce qui est de l'hiver, effectivement, c'est plus léthargique; pour dire, ça veut pas dire qu'ils ne bougent pas pour autant, c'est quand même des espèces qui sont habituées aux eaux froides et qui sont capables, probablement, d'avoir des comportements de migration verticale.

1395

Mais je demanderais peut-être à monsieur Gilbert de compléter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1400 Oui, monsieur Gilbert, s'il vous plaît.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1405 Oui, monsieur le Président. En fait, les questions que vous soulevez sont, je dirais, sont extrêmement complexes et j'hésiterais pas à dire qu'on pourrait facilement faire cinquante (50) doctorats sur le sujet, et on serait pas capable de répondre à la question.

1410 Mais bon, ce qu'il est important de comprendre, c'est que les zones où on retrouve des accumulations importantes de plancton, que ce soit pendant l'été ou pendant l'hiver, et où on présume que les mammifères marins se tiennent pour s'alimenter, il y a deux (2) facteurs importants qui régissent ces zones-là: un, il y a la productivité primaire, bien entendu, dont se nourrit le zooplancton, mais il y a également des facteurs physiques importants qui gouvernent aussi la distribution du zooplancton, et certains de ces facteurs physiques là sont responsables en partie de l'accumulation de certaines espèces à des endroits précis.

1415 Et le meilleur exemple qu'on peut retrouver, c'est à la tête du chenal laurentien, où il y a des accumulations importantes de krill pour les mammifères marins l'été, mais les facteurs qui régissent l'accumulation du krill à la tête du chenal laurentien ne sont pas uniquement des facteurs de productivité, mais des facteurs de courant, où les courants amènent les organismes vers la tête du chenal laurentien, et ces organismes-là, par un processus combiné de migration  
1420 verticale et de remontée d'eau profonde, restent retenus à la tête du chenal laurentien, et ça constitue une réserve de bouffe plus qu'intéressante pour les mammifères marins.

Et c'est la raison pour laquelle on retrouve des grandes concentrations de mammifères marins dans l'estuaire en été.

1425 Maintenant, à savoir les mammifères marins qui peuvent rester dans le golfe ou l'estuaire durant l'hiver, la question à savoir si, effectivement, les individus qui restent s'alimentent ou non, c'est une question que je vais me devoir de référer à un expert sur les mammifères marins, mais il est bien connu que certaines espèces de mammifères marins, durant l'hiver, durant les périodes de migration et de reproduction, ne s'alimentent pas. Donc ils accumulent des grandes quantités d'énergie l'été, ils maximisent leur acquisition d'énergie en s'alimentant sur le zooplancton dans les zones de fortes concentrations durant l'été, et pour certaines espèces, ça inclut aussi des poissons pélagiques, comme le rorqual commun qui s'alimente beaucoup de poissons pélagiques, alors ces organismes-là maximisent leur  
1430 acquisition d'énergie durant l'été pour avoir suffisamment d'énergie pour effectuer leur migration, leur reproduction sans avoir à s'alimenter dans des zones plus chaudes.

1435 Les individus qui restent dans le golfe, est-ce qu'ils restent effectivement pour s'alimenter durant l'hiver, c'est une question à laquelle je peux pas répondre. Je vais adresser la question à notre expert sur les mammifères marins. Mais il est possible qu'on n'ait pas de réponse à cette question-là.

1440 On présume qu'ils restent dans le golfe, puis qu'ils continuent à s'alimenter, mais est-ce que c'est effectivement le cas, je ne crois pas qu'il y ait une incidence d'information ou d'observation directe d'alimentation de mammifères marins en hiver qui existe. Mais on va vérifier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1450 Le cas du béluga qui, en bloc, demeure dans l'estuaire.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1455 Le béluga est une espèce résidente à l'année dans l'estuaire, il y a probablement fort à parier que le béluga, qui ne fait pas de migration notable d'une région à l'autre, comme par exemple pour aller dans les mers du sud, il y a fort à parier que le béluga continue de s'alimenter durant l'hiver dans les zones libres de glace, effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1460 Le rorqual bleu, lui, sa particularité, je comprends qu'il y en a un certain nombre qui quittent le golfe ou l'ensemble reste ici, la majorité?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1465 L'information dont on dispose, c'est qu'il y a des rorquals bleus qui fréquentent les eaux de l'estuaire et du golfe durant l'été, il y a des endroits où on retrouve des concentrations relativement importantes, comme la péninsule de Gaspé, le détroit de Jacques-Cartier et aussi la zone de l'estuaire.

1470 On sait pertinemment qu'il y a certains individus qui sont observés à l'année longue dans certains secteurs, dont la baie de Gaspé, ici, près, et aussi dans les zones libres de glace du nord du golfe. Est-ce que ce sont exactement les mêmes individus qu'on voit l'été, il est difficile de répondre à la question.

1475 On peut présumer qu'il y en a qui sortent du golfe et qui migrent vers les mers du sud pour se reproduire, et qu'il y a certains individus qui restent dans le golfe.

1480 Maintenant, quels sont les facteurs qui font que certains individus restent dans le golfe alors que les autres migrent vers les mers du sud, moi, je suis pas en mesure de répondre à la question. Je vais adresser cette question-là à nos experts, mais je pense qu'il y a pas de réponse à cette question-là, à l'heure actuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1485 C'est ça, j'avais déjà vu un rapport du COSEPAC, non plus il ne semblait pas dire qu'est-ce qui distinguait les uns des autres, effectivement. Alors des questions assez complexes.

1490 Oui, monsieur Nadeau, avez-vous une autre question?

**PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

J'étais pas limité à deux (2)?

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais si vous voulez des précisions.

**PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

1500

Bien, je me demandais si, par rapport à tout ça, si la corrélation – parce que, bon, si on prend l'exemple du krill en particulier, de plus en plus on considère la possibilité de l'exploiter commercialement parce que, bon, il y a certaines substances qu'on pourrait en extraire, est-ce que tout ça a été considéré comme mis ensemble, je parle de l'exploitation du krill, de différents types de plancton, les changements climatiques aussi qui sont considérés dans les années à venir, si on fait de l'exploitation pétrolière, ça se fera pas sur cinq (5) ans, ça va se faire sur quelques dizaines d'années j'imagine, est-ce que tout ça a été considéré ensemble dans les impacts en fait sur les espèces de mammifères marins, quelle sorte d'impact ça pourrait avoir.

1505

1510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, parce que vous, vous considérez l'ensemble de l'exploration et l'exploitation éventuelle.

1515 **PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

Oui. Bien, l'exploration, et s'il y a des impacts sur le krill en particulier, est-ce que bon, à long terme, ça pourrait...

1520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que là, jusqu'à maintenant, ce qu'on a comme information, bien entendu, c'est le rapport du Comité d'experts qui portait sur les activités essentiellement de levés sismiques, donc il n'y a pas d'études stratégiques par exemple qui a été faite pour l'ensemble du golfe, à notre connaissance.

1525

Par exemple tout à l'heure, nous avons procédé au dépôt d'un document fait par LGL, en novembre 2003, pour un secteur au large de Terre-Neuve, bon, c'est un genre d'étude stratégique. Ce genre d'études stratégiques là, il y en a quelques-unes de faites ces dernières années, et à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

1530

À l'intérieur de ces études-là, on va couvrir, bon, ça ressemble en partie au document du Comité d'experts, dans le sens qu'il y a un inventaire, une description du milieu mais, bien

1535 entendu, dans ce genre d'études là, ce qu'on va retrouver par exemple, je vais essayer de voir  
parce que je veux dire les bonnes choses, parce que celle-là, c'est la première fois que je la  
vois, ça fait que je veux être sûr de dire les bonnes choses, bon ici, on a le chapitre 4 où on  
décrit, à ce moment-là, l'ensemble des activités d'exploration. Donc dans ce cas-ci, on parle  
bien entendu des levés sismiques qui seraient prévus, mais effectivement, après ça, on va  
parler de d'autres aspects qui sont reliés à d'autres phases d'exploitation.

1540 Comme ici, j'ai le 4.3, qui est concernant les forages exploratoires. Donc j'ai une autre  
phase subséquente.

1545 J'ai aussi des questions de non seulement les impacts des ensembles des phases de  
forage, bon, on a les accidents aussi potentiels, donc non seulement les impacts du forage lui-  
même, les impacts potentiels sur la faune, la flore, etc., mais également aussi, bon, les  
conséquences possibles s'il arrivait un bris d'équipement.

1550 Ce qu'on retrouve également, on a une analyse des effets cumulatifs par exemple.  
Donc dans ce cas-ci, par exemple, de cette étude-là en particulier, je vois que nous faisons, les  
gens ici ont fait, bon, ils ont pris les activités reliées aux hydrocarbures, donc les différents  
aspects, ils ont commencé avec les levés sismiques, les forages, ils ont examiné ça en  
perspective avec les pêcheries, le transport maritime.

1555 Il y a un point qui s'appelle, le 5.1.5, qui s'appelle les autres activités. Donc c'est ce  
qu'on n'a pas, actuellement, à ce stade-ci, on a seulement l'aspect disons levés sismiques.

1560 Donc on n'est pas en mesure d'avoir de documents de ce type-là, actuellement, pour le  
golfe du Saint-Laurent. C'est ce qu'on peut répondre.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1565 Monsieur le Président, petite précision concernant l'exploitation du krill dans le golfe.  
Actuellement, il existe un moratoire pour l'exploitation du krill dans l'estuaire et dans le golfe du  
Saint-Laurent.

1570 Il y a des pressions qui arrivent d'une année à l'autre, pour essayer de lever ce  
moratoire-là, mais à l'heure actuelle, le moratoire est toujours en place. Donc il y a pas  
d'exploitation du krill qui est autorisée dans l'estuaire et dans le golfe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les inquiétudes derrière ce moratoire sont?

1575 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Les inquiétudes sont bien simples, c'est le garde-manger des ressources halieutiques qui sont dans l'estuaire et dans le golfe, et on ne touche pas, autant que possible, au garde-manger.

1580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc cet aspect-là de la fameuse chaîne trophique qu'on dit, on n'y touche pas. Très bien.

1585

Oui, monsieur Nadeau, voulez-vous une autre précision, ça va? Je vous remercie.

**PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

1590

On va pouvoir poser d'autres questions sur le site Internet, j'imagine?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1595

Oui, oui, c'est ça, donc jusqu'au 30 avril, et nous allons laisser le registre ouvert. Bien entendu, à un moment donné il faut le fermer, c'est pour ça qu'on dit aux gens, bien, si vous avez des questions, essayez de les envoyer le plus rapidement possible.

1600

Une des principales raisons de ça, bon, en fonction des mémoires, les gens vont avoir des mémoires, pour que les gens aient le temps d'avoir des réponses, parce qu'on fait notre gros possible pour que les réponses entrent avant que les mémoires soient finalisés. Alors on a fixé une date limite au 30 avril.

**PAR M. SÉBASTIEN NADEAU:**

1605

Merci beaucoup.

---

**CAROLINE DUCHESNE**

1610

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter madame Caroline Duchesne.

1615

Monsieur Nadeau, si vous voulez poser d'autres questions, aussi vous pouvez vous réinscrire au registre; donc les gens se réinscrivent lorsqu'ils ont adressé leurs questions à la Commission.



Bonsoir madame, je vous laisse la parole.

1620 **PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

Caroline Duchesne, du Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Les Îles.

1625 J'avais une question concernant les mesures d'atténuation proposées, où on parle d'évitement des habitats critiques. Bon, on vient de parler du garde-manger, mais sachant que plusieurs espèces reviennent dans certains habitats à différents stades de leur vie, que ce soit pour manger, ou pondre, ou se reproduire, ou se cacher, ou se reposer, est-ce que ces habitats critiques là ont été listés, est-ce qu'on les connaît.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors une question que nous avons déjà discutée, ça vaut la peine d'y revenir...

1635 **PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

En partie, mais...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1640 ... nous allons réadresser la question à Pêches et Océans, parce qu'on avait certaines informations qui sont disponibles, on avait d'ailleurs pu consulter sur Internet, sur le site de Pêches et Océans, un endroit au large de Gaspé, ici même, où on voyait des aires d'alimentation par exemple.

1645 Alors je vais laisser la parole à monsieur Gilbert, qu'est-ce qu'il peut nous en dire concernant la détermination de la cartographie spatiale.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1650 Monsieur le Président, ma réponse va être similaire à celle que j'ai formulée lors des deux (2) audiences qui se sont tenues à Rimouski et aux Îles, c'est-à-dire que les experts sur les mammifères marins dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent connaissent relativement bien où on pourrait dire approximativement les régions où on sait que des mammifères marins se retrouvent en concentration significative dans l'été, dans l'estuaire et dans le golfe.

1655 Dans un avis qu'on avait formulé à l'Office national de l'énergie, l'automne dernier, relativement au projet de GSI dans le nord-ouest du golfe, on avait donné, à titre d'exemple, que comparativement à une zone où il existe une entente entre Pêches et Océans et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse pour les hydrocarbures extracôtiers, où il y a pas de licences pour de

1660

l'exploitation ni de l'exploration qui sont émises dans le secteur du goulet, sur le plateau néo-écossais, dans le golfe du Saint-Laurent, justifiait nos interventions assez détaillées auprès de l'ONE par le fait que selon nos connaissances, il y aurait environ sept (7) zones similaires dans l'estuaire et dans le golfe.

1665

On disait environ sept (7), parce que justement, on n'a pas fait le travail de cartographie, il y a quand même des manques d'information, mais on connaît quand même sept (7) secteurs, et ces sept (7) secteurs-là, je pourrais vous les nommer, ils ont été nommés à Rimouski. C'est-à-dire on parle de l'estuaire, on parle du pourtour de la péninsule de Gaspé, on parle d'un secteur au nord-ouest du Cap-Breton, on parle d'un autre secteur au sud-ouest de Terre-Neuve, c'est-à-dire au sud de la péninsule de Port-aux-Basques, je crois, on parle du secteur du détroit de Belle-Isle où il y a des concentrations importantes de rorquals à bosse et de dauphins qui se retrouvent là durant l'été, on parle du secteur du détroit de Jacques-Cartier, au nord de l'île d'Anticosti, où il y a des concentrations importantes de bleus, de rorquals communs et de rorquals à bosse durant l'été. Et puis on parle aussi d'un secteur au nord-ouest du golfe, essentiellement c'est un secteur qui est plus durant l'hiver, pour les bélugas, qui, selon les observations qu'on a ici et là, les bélugas sortiraient de l'estuaire durant l'hiver pour se tenir plus dans le secteur du nord-ouest du golfe.

1670

1675

1680

Et il y a également un petit secteur qui est autour de la pointe ouest d'Anticosti, où il y a des concentrations de phoques qui sont assez importantes.

1685

Et dans la mention de ces différents habitats-là, je ne mentionne pas les différentes échoueries de phoques communs qui sont connues dans l'estuaire mais peut-être un petit peu moins dans le golfe.

1690

Donc on connaît, de façon assez générale, ces régions-là. Il y a pas d'effort de cartographie détaillée de ces habitats, des habitats critiques, il y a des rapports qui existent sur Internet, où on donne des résultats d'observation, par exemple sur le site du système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans, sur Internet, où il y a des rapports où on donne certaines régions dans l'estuaire et dans le golfe, où on sait qu'il y a la présence de mammifères marins.

1695

Mais ça ne constitue pas une cartographie des habitats critiques. Pour en arriver à une cartographie des habitats critiques, on doit se fonder sur beaucoup de facteurs, il faut compter sur plusieurs experts. Dans le cas des mammifères marins, on parle de deux (2) sources d'information importantes, première source d'information, bien sûr, les observations inventaires dirigées, observations anecdotiques de mammifères marins, rassembler toute l'information sur ces observations-là dans la totalité de l'estuaire du golfe.

1700

Et une deuxième source d'information importante, c'est toute la question de productivité biologique, concentration de plancton, processus physiques qui sont en cause, etc., où il est important de voir si ces zones de forte production, de forte accumulation de biomasse qui sont

1705 observées dans l'estuaire et dans le golfe, coïncident avec les zones de fortes concentrations de mammifères marins.

1710 Donc il y a des analyses spatiales scientifiques assez poussées et, bien sûr, quand on en arrive avec une cartographie, en bout de ligne, qui tient compte de tous ces facteurs-là, compte tenu des implications qu'une telle cartographie peut avoir dans le contexte par exemple des espèces en péril ou de toute activité humaine qui pourrait être limitée dans ces habitats-là, il est bien important de soumettre cette cartographie-là à une revue par les pairs, un processus rigoureux, et scientifique, qui permette après ça d'en arriver à une cartographie et de dire, voilà les habitats critiques des mammifères marins dans l'estuaire et dans le golfe, afin que cette source d'information là ne soit pas remise en question mais, bien sûr, peut-être mise à jour  
1715 selon les nouvelles informations qui s'ajoutent à nos banques de données.

1720 Là, je dis ça dans un terme très général, le processus, mais évidemment, on sait pertinemment que dans le golfe Saint-Laurent, on peut retrouver, je crois, jusqu'à quatorze (14) espèces de mammifères marins différentes, dont trois (3) au moins qui ont un statut d'espèce en voie de disparition, quelques-unes qui ont un statut d'espèce menacée ou préoccupante. Et comment on essaie d'intégrer tous ces facteurs-là dans une cartographie, est-ce qu'on tient compte de la présence de toutes les espèces, est-ce qu'on tient compte essentiellement de celles qui sont plus à risque, etc., donc c'est tout un questionnement scientifique qui doit justement, aussi, également, être abordé dans cette démarche-là.

1725 D'ailleurs, on avait soulevé à la Commission, à Rimouski, que Pêches et Océans n'est pas en mesure de fournir cette cartographie-là, à l'heure actuelle, étant donné tout le travail qui est demandé, et qui nécessite au moins un (1) an ou deux (2) de travail, mais Pêches et Océans est en mesure de fournir un descriptif, je vais utiliser un terme un peu caricatural, un peu la recette de gâteau pour en arriver à cette cartographie-là, et le temps que ça prendrait pour en arriver avec une cartographie et qui serait raisonnable, et qui intégrerait différents principes comme l'approche de précaution, etc.  
1730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1735 Monsieur Gilbert, dans le cas par exemple du fameux "gully" qui est au large de la Nouvelle-Écosse, vous avez déposé un document qui est intitulé "Règlement sur la zone de protection marine du goulet, décembre 2003", je l'ai vu tout à l'heure passer, je l'ai reçu ce matin, j'ai pas eu l'occasion encore d'en prendre connaissance, mais ce fameux Règlement sur la zone de protection, qu'est-ce qu'il prévoit comme protection marine plus spécifiquement.  
1740

Est-ce que c'est exclusivement pour la recherche pétrolière ou si c'est une protection tous azimuts.

1745 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Non, le projet de zone de protection marine qui, actuellement, fait l'objet d'une consultation dans la Gazette du Canada, c'est une zone de protection marine qui vise essentiellement à protéger les mammifères marins qui séjournent dans ce secteur-là durant l'été contre toute menace, qui inclut l'exploration sismique ou l'exploitation pétrolière ou gazière, mais ça peut être d'autres sources d'activités qui peuvent avoir un impact sur les mammifères marins.

Je ne connais pas tous les détails de la réglementation dont jouit cette zone proposée là, ce que je pourrais dire, dans un contexte d'habitat critique, c'est que cette zone-là a été délimitée, il y a pas énormément d'informations qui existent sur la productivité de ce secteur-là, on sait pertinemment qu'il y a des mammifères marins qui occupent le secteur durant l'été, mais essentiellement, la cartographie du secteur a été développée sur une base physique uniquement et elle n'intègre vraisemblablement pas toutes les questions de productivité, etc., parce qu'il y a des manques d'informations vis-à-vis ces différentes données-là pour le secteur.

Mais je peux vérifier l'information, à savoir de quelle façon la cartographie de ce secteur-là a été faite avec précision, mais elle n'a apparemment pas été assujettie au même genre de processus dont je vous ai fait une description il y a quelques minutes.

1765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1770 Par contre, il semble y avoir une délimitation très précise de la zone, on parle de plan de gestion.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1775 Évidemment, les zones de protection marine, c'est une initiative qui découle de la Loi sur les océans, dans laquelle Pêches et Océans peut établir une zone de protection marine en se fondant sur un certain nombre de critères, et en tenant compte des particularités de la zone à protéger.

1780 Et en vertu de cette initiative-là, il est possible de développer des réglementations qui limitent certaines activités humaines dans le secteur, de façon à protéger la ressource, ou le secteur, ou l'habitat en question.

1785 Normalement, dans le processus, il doit y avoir un plan de gestion qui est développé pour la zone, et qui inclut également, aussi, un programme de suivi de la zone, pour s'assurer du maintien de l'intégrité de la zone ou des particularités que vise la protection.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1790            Parce qu'on voit ici, concernant principalement la baleine à bec, en fait, ce que je peux voir, on prévoit des mesures d'encadrement également pour les pêches, aussi, à l'intérieur du "gully". Semble-t-il, à ce que je comprends, on n'interdirait pas la pêche, mais il y aurait un encadrement additionnel sur les activités de pêche.

1795            **PAR M. MICHEL GILBERT:**

                 Oui, je crois que la façon que le règlement a été développé, c'est que toute activité qu'il est prévu de faire dans ce secteur-là doit être soumise à une autorisation, de façon à s'assurer qu'elle n'entraînera pas d'impacts négatifs sur la zone à protéger.

1800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

                 C'est ça, parce que je m'aperçois qu'à l'intérieur, on fait allusion, c'est un document préliminaire, donc il n'est pas final, mais il a trente-cinq (35) pages, je vois ici qu'on parle des pêches commerciales, bien entendu de la recherche pétrolière, les minéraux.

1805

                 Donc on aborde, on dit par exemple:

                 "Actuellement, la pêche au crabe des neiges est pratiquée dans plusieurs zones adjacentes à cette zone-là."

1810

                 Navigation commerciale aussi, il y a des prévisions qui sont prévues à l'intérieur de ça.

                 Du côté du Québec, à ce moment-là, pourquoi, est-ce que c'est parce que Pêches et Océans a concentré plus d'études et de recherches dans la zone extracôtière néo-écossaise, comment se fait-il que par exemple, il y a ce règlement-là, ce projet de règlement, et on n'en ait pas l'équivalent à aucun endroit dans le golfe du Saint-Laurent, que ce soit à l'intérieur des limites du Québec ou les autres provinces.

1815

1820            **PAR M. MICHEL GILBERT:**

                 En fait, comme je le mentionnais, je crois que c'était lors des audiences à Rimouski, la Loi sur les océans, c'est une loi qui a été promulguée en 1998, donc c'est une loi qui est relativement jeune. Les programmes qui ont été mis en place pour soutenir cette loi-là, c'est des programmes qui sont relativement jeunes. Les premières années du programme, ce sont des programmes qui visaient essentiellement à développer un peu et à mettre en place les dispositions qui permettent de mettre en œuvre cette loi-là.

1825

                 Ce que je pourrais vous dire au sujet du golfe, c'est qu'il y a effectivement une zone de protection marine qui est proposée, qui est à l'étude actuellement, et cette zone de protection

1830

marine là vise le secteur où on retrouve le plus grand nombre de mammifères marins vraisemblablement dans l'estuaire et dans le golfe, c'est la zone de l'estuaire.

1835 Il y a déjà le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, qui englobe une partie de la zone de concentration de mammifères marins durant l'été, essentiellement le béluga, et puis le projet de zone de protection marine est un projet qui vise à définir une zone autour du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, de façon à accentuer le niveau de protection des mammifères marins, par exemple ne pas uniquement se préoccuper du béluga mais des autres espèces qui fréquentent l'estuaire maritime durant l'été, etc., etc.

1840 Le projet n'est pas rendu au même stade que le projet du "gully", c'est-à-dire qu'il n'y a pas une réglementation qui a été soumise pour consultation dans la Gazette du Canada, mais c'est un programme qui est en développement et qui a un échéancier qui est relativement court dans le temps, pour l'établissement d'une zone de protection marine dans l'estuaire maritime.

1845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850 Quand vous parlez de l'estuaire, par exemple, on a déjà un peu les limites du Parc marin Saguenay, qui sont de part et d'autre de l'embouchure du Saguenay, et comprennent également le Saguenay, mais quand vous mentionnez l'estuaire, c'est quoi les limites géographiques, pour Pêches et Océans, de l'estuaire.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1855 Pour Pêches et Océans, les limites de l'estuaire, l'estuaire selon Pêches et Océans se termine à peu près à la hauteur de Pointe-des-Monts. C'est-à-dire on suit sensiblement la même définition qui est proposée là.

1860 Ce que vous avez sur la carte, là, la petite partie en rose, à la tête du chenal laurentien, à proximité de l'embouchure du Saguenay, c'est une zone qui englobe essentiellement le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

1865 Alors le projet de zone de protection marine de Pêches et Océans va un petit peu plus en amont de ce secteur-là, je crois jusqu'à l'Île-aux-Coudres, et va englober tout l'estuaire, à aller jusqu'à environ la péninsule de Manicouagan.

Mais cette information-là serait à vérifier. Il y a moyen de fournir à la Commission, probablement, une cartographie, cette cartographie-là est connue, elle a été soumise à des consultations. Donc je pense que c'est disponible.

1870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est grosso modo l'estuaire, à l'intérieur de cette zone-là.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1875

C'est grosso modo cette zone-là, et c'est pour essentiellement accentuer le niveau de protection du béluga en amont de la zone du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, de protéger toute la zone, la paroi du chenal laurentien qui est du côté nord de l'estuaire, dans l'estuaire maritime, jusqu'à la péninsule de Manicouagan, où il y a des concentrations importantes de rorquals bleus et de rorquals communs qui séjournent durant l'été pour s'alimenter.

1880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors une zone comme ça, ça impliquerait quoi, ça impliquerait par exemple pas d'activité minérale, pétrolière?

1885

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

J'ai pas de détail et je ne crois pas, aussi, que les détails de la réglementation soient complètement finalisés, mais effectivement, en théorie, l'établissement d'une zone comme celle-là dans l'estuaire permet de limiter certaines activités humaines, d'en proscrire certaines selon le cas, de façon à éviter, de façon à assurer une protection adéquate des ressources qui font l'objet de la zone marine.

1890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

Oui, madame Duchesne, avez-vous une autre question?

1895

1900

**PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

Non, c'est beau. Monsieur Nadeau l'a posée.

1905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Oui, monsieur Cantin.

1910

**PAR M. CAROL CANTIN:**

J'aurais peut-être une précision à apporter, concernant tout à l'heure, à la question et à la réponse que je vous ai donnée, à l'effet est-ce qu'il existe un précédent où on a refusé le droit d'exploitation à une industrie minière qui avait déjà reçu un permis, pour des raisons environnementales.

1915

1920 Mon collègue, monsieur Le Bel, me faisait remarquer tout à l'heure, à la pause, qu'il y a semble-t-il une exception, que je ne connaissais pas, alors elle serait reliée à l'exploitation possible du moins d'une mine d'olivine.

Cette mine serait située au pied du mont Albert, et ce que mon collègue m'a dit, c'est que le propriétaire ou le détenteur de titre se serait vu refuser d'exploiter la mine pour des raisons notamment d'agrandissement du parc de la Gaspésie.

1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'olivine, qui est un minéral semi-précieux, une pierre semi-précieuse.

Oui, monsieur André.

1930 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Et dans ce cas précis, ils avaient reçu un permis d'exploration?

1935 **PAR M. CAROL CANTIN:**

C'est ce que mon collègue semble mentionner, oui.

1940 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Vous pourrez vérifier ça, s'il vous plaît?

1945 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Oui, tout à fait. C'est pour ça que je voulais tout de suite le mentionner et, bien sûr, je vais vérifier et on va vous revenir avec une information plus détaillée à cet effet.

1950 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

1955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.



**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1960 Oui, la question va à monsieur Laliberté ou, en fait, à monsieur Gilbert. Dans le rapport d'Hydro-Québec, à la figure 1.4, donc à la page 8, il y a une zone identifiée comme étant ce qui est appelé le bassin quaternaire.

1965 Il semblerait donc qu'il y aurait une certaine concordance entre ce secteur-là identifié par Hydro-Québec et une potentielle zone de protection marine, donc la question serait à savoir: est-ce que dans ce type de zone là, on permettrait l'exploitation donc – dans ce cas-là, je pense qu'on s'attend à trouver à tout le moins, peut-être, des réserves sous forme d'hydrates de gaz et peut-être aussi de gaz.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

1970 Oui, en effet, le Comité d'experts a divisé la zone à l'étude en trois (3) bassins géologiques, si on veut, et un des bassins géologiques, c'est celui de l'estuaire où on rencontre justement des sédiments quaternaires, qui ont fait l'objet d'un levé sismique commandé par la Commission géologique du Canada l'été dernier.

1975 Et il y a eu certains travaux qui ont été faits dans le passé, dans cette partie-là de l'estuaire, et en effet, il y a présence d'hydrates gazeux dans ces sédiments quaternaires là, et il y a aussi possibilité de stockage souterrain, comme il se fait dans la région de Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières.

1980 Donc il y a deux (2) enjeux associés aux dépôts quaternaires, via le stockage souterrain et il y a la possibilité d'exploiter des hydrates gazeux.

1985 Mais au niveau des hydrates gazeux, le projet est encore préliminaire. On essaie, avec les levés de la Commission géologique, on essaie de localiser ou de bien identifier la présence de ces niveaux-là.

De toute façon, sur la planète, on a beaucoup identifié d'hydrates gazeux, mais la technique est pas au point.

1990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il existe aucun endroit où on exploite commercialement les hydrates gazeux?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

1995 Non, actuellement, la technique est pas au point.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000 Je vous remercie.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2005 Monsieur le Président, effectivement, ce que je peux voir comme étant le dépôt qui constitue un intérêt, vous prendriez cette zone-là et vous la superposeriez à la délimitation de la ZPM, et la totalité de la zone qui est identifiée sur cette carte-là serait incluse dans la ZPM, vraisemblablement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2010 Par exemple, la Commission géologique a fait des levés sismiques avec des appareils moins puissants, parce qu'elle n'est pas allée très profond, elle est restée dans les dépôts non consolidés, si je me souviens bien, donc ça voudrait dire par exemple, l'extension pourrait aller à des levés sismiques de d'autres ordres qu'à des fins de recherche pétrolière et gazière, dans  
2015 un secteur comme ça, si je comprends bien.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2020 Oui. Si je me souviens bien, et là, on pourrait obtenir des détails auprès de monsieur Bernard Long ou de monsieur Denis Lavoie, de la Commission géologique, si je me souviens bien, les levés sismiques qui ont été faits avec le "sparker", avec l'étinceleur qui était utilisé par le docteur Long, l'automne dernier, je crois que c'est en septembre, je crois que les relevés ont commencé en quelque part comme à Trois-Pistoles, à la hauteur de Trois-Pistoles, pour continuer jusqu'à à peu près l'embouchure, en fait la sortie de l'estuaire, la limite de l'estuaire et  
2025 du golfe.

Et si je me souviens bien, il y avait aucun des relevés qui était effectué à l'intérieur des limites du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

2030 Il y a une chose peut-être que la Commission pourrait faire, c'est d'obtenir, auprès des autorités du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, une copie du plan de zonage qui est prévu, je crois où Parc marin est appelé de façon préliminaire, je crois, je pense pas que ça a été soumis à une consultation "at large", mais je crois que dans ce plan de zonage là, ils identifient un certain nombre de zones de protection extrême, où absolument aucune activité humaine va être  
2035 tolérée, de façon à protéger des habitats critiques qui sont connus, des habitats où le béluga se concentre à chaque année, comme par exemple le secteur de la Baie-Sainte-Catherine dans le Saguenay, et des endroits comme ça. Il y en a quelques-uns également dans l'estuaire qui sont ciblés, où le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent a l'intention d'adopter une mesure de protection totale, extrême, où il y aura aucune activité qui va être tolérée.

2040

Je crois qu'il y a quatre (4) niveaux de zonage qui vont être définis à l'intérieur du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent. Maintenant, je suggérerais à la Commission de consulter les autorités de Parcs Canada, pour avoir plus de détail à ce sujet-là.

2045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc comme vous dites, une interdiction totale, y compris par exemple le tourisme d'observation des baleines, si je comprends bien? Quand vous dites interdiction totale, ça couvrirait cet aspect-là?

2050

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Je crois que oui, dans le contexte du béluga, effectivement.

2055

Maintenant, afin de ne pas me mouiller, je suis pas au courant de toute la réglementation qui est proposée en lien avec l'établissement du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, il faudrait aller voir les documents du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, toutes les dispositions en détail qui sont prévues pour le plan de zonage.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère de l'Environnement par exemple, je sais pas, ça peut être aussi du côté de la FAPAQ, mais est-ce que soit le ministère de l'Environnement ou la FAPAQ sont au courant de la création de cette nouvelle zone-là?

2065

On sait par exemple, dans le cas du Parc marin Saguenay, que ça a été, pour différentes raisons, un projet fédéral-provincial, est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, ou de la Société de la faune et des parcs, est-ce qu'il y a eu une association du gouvernement fédéral avec vos ministères, concernant la création éventuelle, ou l'extension, ou l'agrandissement du Parc dans l'estuaire.

2070

**PAR M. ROBERT JOLY:**

À ma connaissance, non, mais je vais faire les vérifications nécessaires.

2075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il peut y avoir des personnes ailleurs.

2080

**PAR M. ROBERT JOLY:**

Vous savez qu'il y a des projets d'aires protégées qui sont sous examen au ministère de l'Environnement, mais il n'y a pas de zones, dans cette région-là, qui sont considérées, qui

2085 concernent pas directement ce dont on vient de parler, mais une zone qui est située beaucoup plus au nord-ouest, dans la région de Harrington Harbour, qui serait une région plus côtière, qui contiendrait pas nécessairement la partie du golfe comme telle, mais il y a un projet d'aire protégée à moyen terme qui est envisagé dans cette région-là.

2090 Et dans l'estuaire même, je n'en connais pas, mais je ferai les vérifications chez nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2095 Du côté de la FAPAQ, est-ce que vous êtes au courant qu'il y a des discussions?

**PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:**

2100 Même réponse que mon collègue, je vais contacter la personne qui s'occupe des parcs chez nous, pour voir s'il y a des mouvements là.

Mais habituellement, c'est pas mal plus Pêches et Océans qui, vraiment, qui intervient dans ces zones-là, qu'au niveau provincial.

2105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'habitat du poisson dans le fleuve Saint-Laurent.

2110 Par contre, du côté tout à l'heure, on avait une présentation, on faisait une distinction avec la limite ouest de l'île d'Anticosti, au sujet de la propriété des fonds marins, du côté des Ressources naturelles, à ce moment-là, à quoi on peut s'attendre de la part du ministère des Ressources naturelles, si le gouvernement fédéral arrivait et faisait une proposition d'agrandissement par exemple du Parc marin Saguenay, en tout cas, je sais pas comment on l'appellerait, ça deviendrait aussi en quelque sorte l'estuaire du Saint-Laurent, quelles sont à ce moment-là les modalités au sujet du fond marin qui est revendiqué par le Québec, à l'intérieur de cette zone-là.

Monsieur Cantin.

2120 **PAR M. CAROL CANTIN:**

2125 Je peux difficilement présumer des intentions du gouvernement à ce niveau-là, mais habituellement, les deux (2) gouvernements tentent de s'entendre sur une façon de faire conjointe, comme ce fut le cas avec le Parc du Saguenay, où il y a eu – et là, mon collègue ici de l'Environnement serait peut-être plus en mesure de répondre, dans ce cas-là précisément –

en fin de compte, l'attitude est de faire en sorte de voir comment les deux (2) gouvernements pourraient s'entendre, quand c'est possible, sur la mise en place de ce genre de projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2135

J'aurais une question basée un peu sur mon expérience, quand on fait des travaux au Saguenay, on me disait que dans le Parc marin, bon, si c'est la colonne d'eau, c'est de juridiction fédérale, mais si on veut prendre les sédiments au fond, ce que l'on fait assez souvent, là c'est de juridiction provinciale.

2140

Est-ce que ce serait à peu près la même chose, d'après vous, au niveau de l'estuaire, dans les zones de protection? Je me prépare pour mes prochaines missions!

**PAR M. CAROL CANTIN:**

2145

Je crois que c'est une question qui relèverait beaucoup comment, je présume, moi, comment les différents avis juridiques – je sais pas, on est dans un domaine assez spéculatif où les préoccupations d'ordre je pense territorial de ressources naturelles et de protection de l'environnement interviennent. C'est là que l'on voit comme il est difficile d'appliquer souvent des lois qui sont parfois différentes ou, du moins, qui ont des composantes, des orientations différentes de part et d'autre du gouvernement.

2150

C'est le problème d'ailleurs que l'on rencontre avec le golfe du Saint-Laurent, comment faire en sorte de faire des activités conjointes, et puis dans le respect des compétences de chacun. Et ça, c'est une question de milliards de dollars!

2155

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, je pourrais peut-être vous offrir une réponse théorique.

2160

En théorie, du côté fédéral, on assume que du côté ouest de la ligne de Proclamation royale de 1763, qui est une ligne qui s'étend, je crois, de Mingan à la pointe ouest d'Anticosti, jusqu'à la pointe de Forillon, de la péninsule de Gaspé, à l'ouest de cette zone-là, c'est un territoire de juridiction provinciale, et à l'est, c'est un territoire de juridiction fédérale.

2165

Et c'est pourquoi que tout projet d'exploration sismique qui se déroule dans la zone qui est située à l'est de cette ligne-là fait déclencher le processus d'évaluation environnementale en vertu de la LCEE, processus qui est souvent sous l'autorité de l'ONE, que tout projet qui est proposé à l'ouest de cette ligne-là, c'est-à-dire dans le nord-ouest du golfe et dans l'estuaire, ne

2170 déclenche pas en principe la Loi canadienne de l'évaluation environnementale, comme  
monsieur Joly l'a soulevé je crois la semaine passée, dans une présentation aux Îles-de-la-  
Madeleine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2175 Très bien.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

2180 Excusez-moi, je peux ajouter, mais toutefois on se retrouve dans des situations où le  
gouvernement fédéral projette de faire des activités ou des projets à caractère environnemental  
dans des secteurs situés, que l'on dit être de compétence du gouvernement du Québec,  
quoique le gouvernement du Québec, je tiens à le préciser, croit avoir compétence sur  
l'ensemble du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent.

2185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est des questions qui sont quand même non résolues avec certitude.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2190 Monsieur le Président, précision à la théorie...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195 Il faudrait pas partir de débat fédéral-provincial ce soir.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2200 ... je pense que la distinction qu'il faut faire, c'est la distinction des activités sur le fond et des  
activités dans la colonne d'eau.

2205 Les activités dans la colonne d'eau restent de juridiction fédérale. Ce pourquoi on a le  
Parc marin Saguenay Saint-Laurent, par exemple, qui régit les choses qui sont dans la colonne  
d'eau, mais ce parc-là, aussi, fait l'objet d'une entente fédérale-provinciale, de sorte que c'est  
vraiment la colonne d'eau et le fond qui sont protégés par le Parc marin Saguenay-Saint-  
Laurent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2210 C'est ça, ce qu'on a pu comprendre lors de la création du Parc marin Saguenay. Mais on peut imaginer que le mécanisme logique serait similaire pour une extension du Parc marin, c'est ça qu'on peut comprendre aussi, sans présumer de la bonne foi des négociateurs.

2215 Pendant que je vous ai, monsieur Gilbert, nous avons une question sur Internet, je sais pas si c'est possible, je vais vous la poser, d'abord l'information: est-il possible de connaître le budget global annuel actuel et consacré au cours des dix (10) dernières années par Pêches et Océans pour la recherche sur les écosystèmes.

2220 Il y avait une mention, les autres organismes, mais je pense que c'est essentiellement Pêches et Océans qui s'intéresse de façon scientifique, en tant qu'organisme gouvernemental, à l'intérieur bien entendu des centres de recherche universitaires, mais disons en tant que ministère, pour la recherche sur les écosystèmes du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent.

2225 Est-ce que c'est des questions qui trouvent facilement réponse?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2230 Je crois qu'en compilant les chiffres des investissements en ressources financières qui ont été faits à l'Institut Maurice-Lamontagne, au cours des dix (10) dernières années, je crois que l'information peut être dérivée assez facilement.

2235 Ce que je connais des budgets du Programme des sciences de Pêches et Océans, à l'Institut Maurice-Lamontagne, c'est un programme qui, bon an mal an, coûte environ treize millions de dollars (13 M\$), à peu près. Je vous donne ce chiffre-là sous toutes réserves.

2240 Et les budgets, bon, c'est sûr que ça varie d'une année à l'autre, il y a eu des augmentations, il y a eu des diminutions, mais si on prend ce chiffre-là multiplié par dix (10), je pense qu'on arrive avec un estimé relativement raisonnable des investissements de Pêches et Océans en sciences, dans la région du Québec, qui est de l'ordre, je dirais peut-être, entre cent trente (130 M\$) et cent cinquante millions (150 M\$).

2245 Maintenant, il y a une partie de ces budgets-là qui sont dédiés à certains programmes dans le Nord, dans la baie d'Hudson, la Baie James et les côtes du détroit d'Hudson qui bordent le Québec, ce n'est pas une proportion majeure, c'est probablement plus relativement mineur, de sorte que moi, je serais confortable de dire qu'environ peut-être cent trente millions (130 M\$), au cours des dix (10) dernières années, incluant les évaluations de stocks, etc., dans les eaux de l'estuaire et du golfe qui sont sous la juridiction de la région du Québec.

2250 Maintenant, il y a une partie des eaux du golfe qui sont sous la juridiction de la région de Terre-Neuve, de la côte ouest de Terre-Neuve, et il y a une partie des eaux du golfe, au sud

des Îles-de-la-Madeleine, le long des côtes du Nouveau-Brunswick, qui sont sous la juridiction de la région du golfe, et qu'il y a probablement des investissements dans les évaluations de stocks, dans le sud du golfe, par exemple pour le crabe des neiges, etc., qui sont faits, de sorte que là, il faut monter le total.

2255

Il y a possibilité de dériver un chiffre, mais ce serait un chiffre assez approximatif, je sais pas, là, si c'est possible de fournir le chiffre à quelques jours d'échéance.

2260

Mais on peut raisonnablement penser que c'est quelque chose comme entre cent trente (130 M\$) et cent cinquante millions (150 M\$), et si on inclut les autres régions du MPO pour inclure toute la totalité du golfe, ça pourrait aller peut-être jusqu'à deux cents millions (200 M\$), effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2265

L'ordre de grandeur serait d'environ deux cents millions (200 M\$), au cours des dix (10) dernières années. Je vous remercie.

Oui, monsieur Fontaine.

2270

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

2275

Monsieur le Président, c'est une suggestion en fait plus qu'un commentaire, pour avoir une image complète des investissements en recherche pour le golfe du Saint-Laurent, il faudrait peut-être aussi ajouter à ça les sommes investies par les groupes de recherche, notamment le GIROQ, Université Laval, ISMER à Rimouski, et tous les organismes associés, qui investissent quand même passablement d'argent de leurs propres fonds de recherche qui viennent entre autres d'organisme fédéral, le CRSNG entre autres.

2280

Mais je pense que ça vaudrait la peine, il y a des sommes considérables d'investies.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285

Comme par exemple le treize millions (13 M\$), est-ce que ça comprend des aides à la recherche données par des instituts comme ISMER?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2290

En fait, ce que je vous donnais, le budget total, environ treize millions (13 M\$) au cours des dernières années, en fait je réviserais le chiffre, c'est peut-être plus autour de quinze millions (15 M\$), il faudrait que je vérifie les chiffres, mais ce sont les budgets totaux de Pêches et Océans Canada, Direction régionale des sciences, région du Québec, au cours des dernières années.



2295 Donc ça inclut des contributions que Pêches et Océans peut faire par exemple à l'ISMER pour certains travaux précis.

2300 Ça n'inclut pas les subventions du CRSNG, qui ne passent pas par Pêches et Océans, bien entendu, mais qui sont données directement par le Conseil. Ça n'inclut pas les organismes subventionnaires au niveau provincial, aussi, parce que le FCAR, parce qu'à l'époque le FCAR donnait quand même un certain nombre de subventions pour la recherche dans l'estuaire et dans le golfe, etc., etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Fontaine, rien à rajouter?

2310 Nous allons prendre une petite pause de dix (10) minutes, et nous allons reprendre après.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

2315

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

2320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons reprendre la séance.

2325 Ce que je voudrais préciser immédiatement, c'est que nous avons une réaction sur Internet concernant le document que monsieur Gilbert a mentionné sur le suivi des mammifères marins lors d'une campagne de levés sismiques faite au large de l'île du Cap-Breton l'hiver dernier.

2330 Ce que nous avons compris, c'est que ce document-là était disponible auprès de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse, sur les hydrocarbures extracôtiers, mais qu'il n'était pas sur le site Internet de l'Office. C'est ce qu'on a compris?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2335 Oui, monsieur le Président. En fait, je sais pas s'il existe un document qui résume ces observations-là, mais l'information, selon moi, ce que j'ai obtenu de la part de mes collègues de la région des Maritimes, c'est que l'information est disponible auprès de l'Office.

2340 Maintenant sous quelle forme cette information-là est colligée, il faudrait s'adresser à l'Office.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2345 C'est ce que nous allons faire, nous allons adresser une demande à l'Office pour voir quelle est la disponibilité de l'information et sous quelle forme elle est. Et quelle que soit la réponse, nous allons la communiquer sur le site Internet de la Commission.

2350 Si nous sommes capables d'avoir des fiches de suivi, par exemple, nous allons les scanner et les rendre disponibles sur le site de la Commission également.

2355 Il y a aussi la question, présentement, des gens inscrits au registre, aucune personne n'est inscrite au registre à l'heure actuelle, ici, à Gaspé. Nous, nous avons prévu des séances demain, en après-midi et en soirée, bien entendu, la question que nous nous posons présentement, s'il est pour n'y avoir personne demain, à ce moment-là, on ne siégerait pas du tout, à ce moment-là, ni demain après-midi, ni demain soir, si on s'attend vraiment à avoir personne pour venir adresser des questions.

2360 Bien entendu, on siègerait quand même, c'est toujours prévu d'aller à Sept-Îles, et c'est-à-dire que le mécanisme de questionnement via courriel est toujours disponible pour l'ensemble des gens du Québec, y compris bien entendu les gens de Gaspé.

2365 Bon, j'invite les gens qui seraient intéressés à poser des questions encore ce soir, à aller s'inscrire au registre. Nous, nous avons un certain nombre de questions complémentaires qu'on peut poser ce soir, nous avons quelques questions aussi qui nous ont été adressées par courriel, que nous allons poser également aux personnes ressources et aux gens du comité.

2370 Mais je vais laisser filer la soirée, à la fin de la soirée, si j'ai pas d'avis, j'invite les gens à faire leurs commentaires à madame Chamberland, à l'arrière, la responsable des communications, mais supposons que j'ai pas de signal, rien, ou je n'ai pas d'indication que des personnes viendraient demain adresser des questions, à la fin de l'audience, j'annoncerai immédiatement qu'on siègera pas demain ici à Gaspé. Donc la seule séance que nous ferions, c'est celle de ce soir.

2375 Bien entendu, ça empêche pas les gens, après ça, de vouloir présenter des mémoires, comme tout à l'heure monsieur Roy nous a signifié, mais vous comprenez que la Commission a déjà fait du questionnement dans les deux (2) dernières semaines, et nous pouvons également encore adresser des questions à Sept-Îles.

2380 Sur ce, je vais laisser mes collègues aller pour des questions complémentaires. OK, je vais commencer par celles sur Internet et ensuite de ça, je pourrai laisser mes collègues poser des questions complémentaires.

2385 Nous avons une question qui nous a été adressée, qui provient des Îles-de-la-Madeleine. C'est en réaction, bon, au passage de la Commission la semaine dernière, où il avait été question de consultation de la population. Des gens ici ont évoqué la possibilité qu'il y ait un référendum aux Îles-de-la-Madeleine, concernant l'opportunité de faire de l'exploration et de l'exploitation gazières.

2390 Du côté de l'implication des communautés locales, le Comité regardait ça sous quel angle, notamment si on regarde, ici c'est à savoir, bien entendu, si les gens font un référendum aux Îles-de-la-Madeleine par exemple, c'est-à-dire qu'il va y avoir une question qui va porter j'imagine sur l'ensemble des projets d'exploration, également d'exploitation, c'est quoi l'attitude du Comité à ce moment-là sur l'implication des communautés locales et aussi de la volonté des communautés locales à l'intérieur du processus de levés sismiques qui, normalement, peut  
2395 conduire à d'autres phases d'exploration et d'exploitation.

Monsieur Joly.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

2400

Je pense qu'il y a peut-être deux (2) réponses à ça. Dans les pistes de solutions qui ont été examinées par le Comité d'experts, il y a la question, d'une part, d'éventuellement assujettir les levés sismiques à un processus d'évaluation environnementale, en tout cas c'est une avenue qui est proposée. Dans ce cas-là, si c'était le cas, bien sûr il y a toujours possibilité de

2405

consultation publique, ils sont associés à ces processus.

Le Comité faisait aussi valoir la nécessité d'appliquer un principe de précaution pour l'examen de ces projets, d'autant plus qu'il y avait une question de risque qui était associée à la décision, risque qui tient d'une part au manque de connaissances mais aussi aux enjeux qui

2410

sont inhérents à ce genre d'activités, les enjeux par exemple comme ceux sur les activités de pêche ou de tourisme ou bien sur les ressources de l'estuaire et du golfe.

2415

Et un des principes directeurs du principe de précaution, et si je peux dire ça comme ça, c'est que le niveau de risque, il peut être obtenu à partir de consultations auprès d'experts, c'est un des moyens d'aller évaluer l'importance du risque auquel on fait face, mais aussi, il est important de mesurer le niveau de risque que la population est prête à accepter, également.

2420

Alors le Comité n'a pas regardé de moyens précis pour y arriver, de moyens spécifiques, mais en faisant valoir l'importance d'évaluer les projets à la lumière du principe de précaution, ce qui est sous-tendu, c'est qu'il faut aussi tenir compte du risque qui peut être assumé non seulement à partir de ce que les experts en pensent, mais aussi de ce que la population peut aussi en penser.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2425

Je comprends également que, bon là, le mandat porte sur les levés sismiques, mais dans la suite des choses, la logique des choses, qu'est-ce qu'on fait par exemple avec d'éventuelles phases subséquentes. Est-ce qu'on adopte le même principe de consultation publique, par exemple pour des forages exploratoires.

2430

**PAR M. ROBERT JOLY:**

2435

Ce qu'on envisage donc pour la suite des choses, si on peut poursuivre avec des possibilités de procéder à de l'exploration pétrolière, comme on a mentionné, ça va nécessiter des ententes avec le gouvernement fédéral.

2440

Alors au plan environnemental, ce qui est envisagé dans le cadre de ces ententes-là, c'est d'abord d'avoir l'application de processus d'évaluation environnementale qui comprennent des consultations publiques de part et d'autre; il faudrait les harmoniser ou les mettre en place, en tout cas, si on veut harmoniser le processus québécois, il faudrait mettre un processus en place. Et ces processus d'évaluation là comportent aussi des consultations publiques.

2445 Vous avez mentionné, vous avez souligné également que dans le cas de l'Office  
extracôtier Canada-Nouvelle-Écosse, vous avez mentionné le cas d'un document, d'une  
analyse stratégique qui a été réalisée dans ce cadre-là. Actuellement, la façon d'aborder les  
questions dans le cas des deux (2) offices extracôtiers, c'est une question qui est également  
examinée dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme entre le Québec et le Canada.

2450 C'est qu'il y a des examens de projets qui commencent par un examen stratégique,  
avant de déterminer si on doit aller de l'avant avec des projets précis; il y a des examens  
stratégiques qui sont faits sur les zones qui sont envisagées pour l'exploration pétrolière. Alors  
ça aussi, c'est une autre approche qui implique aussi des consultations publiques, et qui permet  
donc d'aller mesurer les préoccupations publiques dans le cadre de ces projets-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2455 Effectivement, ici, dans l'analyse de l'examen environnemental stratégique, l'évaluation  
stratégique, je viens de consulter à la table des matières, ce qu'on retrouve, c'est l'ensemble  
d'un survol sur toutes les phases d'exploration, bien entendu on n'a pas la partie exploitation,  
mais on a l'ensemble de la phase exploration.

2460 J'ai feuilleté d'autres évaluations stratégiques, mais je ne me souviens pas, de mémoire,  
si certaines évaluations stratégiques allaient plus loin, débouchaient aussi sur des modalités  
d'exploitation. Mais on a quand même un bel exemple pour se référer, concernant des  
évaluations stratégiques qui sont soit – bien entendu, ici, on voit que c'est des secteurs, on a vu  
2465 en Nouvelle-Écosse qu'il y avait des secteurs en Nouvelle-Écosse, il y en a eu plus qu'une en  
Nouvelle-Écosse, plus qu'une aussi à Terre-Neuve.

Mais néanmoins, pour une région donnée, on examine, à l'intérieur de ces documents-  
là, l'ensemble des répercussions reliées à toutes les activités d'exploration.

2470

**PAR M. ROBERT JOLY:**

2475 C'est bien ce qu'on a compris à la lecture de ces documents dont on a pris  
connaissance aussi, au ministère de l'Environnement. C'est que ça sert à déterminer, sur la  
base d'un examen plus général et des enjeux en cause, ça sert un peu à dégrossir le sujet et à  
évaluer si surtout sur une base spatiale, mais sans doute aussi sur une base temporelle, mais  
c'est surtout sur une base spatiale, s'il y a des restrictions importantes dans la zone qui est  
envisagée et donc d'enligner, par la suite, l'évaluation du projet de façon plus précise, en  
fonction de ces restrictions-là.

2480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2485 Monsieur André.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

2490 Monsieur Joly, vous avez mentionné, avec la précision que vous avez donnée sur le principe de précaution, que ça pouvait impliquer des communautés locales dans la définition, moi je l'ai interprété comme un plan de gestion environnementale ou quelque chose comme ça.

2495 Est-ce que le ministère a déjà appliqué, cherché à définir un plan de gestion environnementale conjointement avec des communautés locales, en regard de gestion de ressources naturelles.

Est-ce que ça s'est déjà fait dans un autre secteur, je sais pas, au ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, où au ministère de l'Environnement.

2500 **PAR M. ROBERT JOLY:**

2505 Bien, je dirais, la réponse simple, c'est que la Politique des aires protégées, au ministère, comprend les consultations publiques pour ces fins-là. Les aires protégées sont des aires qui ont des statuts relativement variables, elles ont pas nécessairement des statuts de protection intégrale ou des statuts permissifs, ils sont adaptés au cas par cas, au sujet, ils sont faits en collaboration avec des communautés.

2510 Dans certains cas, si on pense aux aires qui sont prévues dans le territoire sur la Côte-Nord, le territoire innu, il y a eu même des consultations, et aussi du côté des Cris, il y a deux (2) projets aussi qui impliquent les Cris, ces projets-là ont été élaborés, préalablement même à les soumettre à des consultations publiques, ils ont été élaborés en discussions avec des communautés. Donc il y a des cas où ça se fait.

2515 C'est sûr que le ministère de l'Environnement n'est pas un gestionnaire de ressources naturelles comme telles, mise à part l'eau comme telle, et l'eau, on a eu au moins une grosse audience générique sur le sujet, qui a servi à essayer de dégrossir un peu la nouvelle Politique sur l'eau, entre autres choses, qui s'est faite aussi en consultation.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

2520 Dans ma question, j'imaginais, comme la question tout à l'heure venait des Îles-de-la-Madeleine, donc j'imaginais par exemple un groupe de travail impliquant la communauté locale, certains représentants délégués par les Îles-de-la-Madeleine, un représentant du ministère de l'Environnement, peut-être de Pêches et Océans ou autres groupes, pour répondre à leurs préoccupations, inquiétudes qui pourraient par exemple arriver à retrancher des essais sismiques de certains espaces, définir une distance autour des Îles qu'ensemble et compte tenu de leurs préoccupations, il y a un jugement sur l'accessibilité.

Est-ce qu'on peut imaginer ça, actuellement?

2530 **PAR M. ROBERT JOLY:**

C'est sûr que la réponse plus facile, c'est de se raccrocher à des processus plus connus, c'est un peu pour ça que je donne la réponse en ce sens-là. Je crois pas que ça empêche d'autres mécanismes de consultation spécifique, je pense qu'il y a rien qui s'y oppose en soi.

2535

J'ai pas tous les exemples à l'esprit, mais il y a quand même des cas où il y a eu des consultations et des discussions qui ont été faites à des niveaux beaucoup plus fins, aux plans local, régional, sur des aspects particuliers de gestion. Ça s'envisage très certainement, oui.

2540

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Cantin.

2545 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Peut-être en complément, c'est qu'au niveau des ressources naturelles, comme je mentionnais en début de rencontre, que la stratégie de création de richesse par les ressources naturelles, pour l'ensemble du Québec, vise un partenariat avec les régions. Donc c'est ce qui est mentionné dans le projet, en tous les cas, de plan au niveau des régions, au niveau du ministère des Ressources naturelles.

2550

Et puis donc, j'ai l'impression que tout développement énergétique, en fin de compte, on l'a vu encore aujourd'hui avec l'entente au sujet des Cris de la Baie James, où il y a eu des consultations, je pense que dans ce domaine-là, on connaît beaucoup les consultations qui ont eu lieu entre autres avec les nations autochtones, pour en arriver aujourd'hui à la conclusion de l'entente qui a été mentionnée dans les médias aujourd'hui.

2555

Donc c'est dans la préoccupation, je pense, du ministère des Ressources naturelles de travailler avec les régions et les communautés autochtones, pour des développements de projets, qu'ils soient énergétiques, miniers ou fauniques.

2560

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, parce qu'il faut bien comprendre, aux Îles-de-la-Madeleine, le principal constat, moi, que je faisais, bon, étant donné qu'il y a des structures qui ont été identifiées près des Îles, sur les Îles, donc les gens avaient une réflexion un peu plus en avant, en aval si on peut s'exprimer comme ça, des levés sismiques. Donc on essayait, avec votre collaboration, d'obtenir certaines réponses, bien entendu.

2570

Il semble subsister encore beaucoup de questions, de questionnements de la part de la communauté, à cet endroit. C'est là qu'on s'aperçoit, on peut constater qu'il existe un certain besoin d'aller plus loin que les levés sismiques.

2575 Du moins aux Îles-de-la-Madeleine, la problématique est sortie de façon très très claire, étant donné que, bon, plusieurs personnes assistaient aux audiences et beaucoup de questions portaient, sinon la majorité des questions portaient sur des phases subséquentes aux levés sismiques.

2580 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Et comme on a déjà mentionné, si vous permettez, monsieur le Président, que les phases subséquentes ne sont pas prévues dans un proche avenir, ça fait que le tout tient à deux (2) choses fondamentales, c'est comme j'ai dit tout à l'heure, une entente avec le  
2585 gouvernement fédéral pour la mise en valeur conjointe, et cette entente-là est en discussion.

L'état des choses ne permet pas de dire ou de prétendre que l'entente finale sera signée demain, on espère que le tout ira assez rondement, mais si on se fie aux ententes entre la Nouvelle-Écosse, entre autres, et Terre-Neuve et le gouvernement du Canada, il a fallu de  
2590 nombreuses années avant d'arriver aux ententes finales de 85-86, avec les deux (2) provinces et le gouvernement fédéral, et ensuite la mise en exploitation d'une façon importante, d'une façon commerciale importante qui nous amène à la fin des années quatre-vingt-dix.

Donc pour ce qui a trait aux forages exploratoires, donc le tout, pour l'instant, est lié à  
2595 une éventuelle entente qui devrait être normalement ou probablement être appuyée par des lois de chacun des deux (2) ordres de gouvernement, donc on voit déjà le temps qui court, et ensuite, il faut prévoir une dizaine d'années avant la mise en exploitation.

Donc on voit quand même qu'il y a des délais qui sont quand même assez importants  
2600 entre le moment où on procède à ces audiences publiques sur les sismiques et une éventuelle mise en exploitation. Je dis bien éventuelle, parce que j'ai parlé tout à l'heure de deux (2) événements importants, c'est-à-dire l'entente Canada-Québec, qui pourrait être signée, mais aussi, il faudrait aussi qu'il y ait confirmation d'une ressource. Même à Old Harry, on n'est pas  
2605 certain qu'il y a la ressource. Et tant qu'il y aura pas eu un forage exploratoire, pour le déterminer, on peut spéculer longtemps sur une éventuelle mise en exploitation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2610 Mais par contre, vous me corrigerez si je me trompe, mais je crois que et dans le cas de Terre-Neuve et dans le cas de la Nouvelle-Écosse, les ententes ont été conclues après des découvertes majeures d'hydrocarbures, je pense, une confirmation suite à des forages.



2615 De mémoire, je croirais que l'Île-de-Sable, par exemple, les indices sont très très forts de présence de gaz naturel, je pense que l'entente était pas signée à ce moment-là, c'est suite à cette découverte-là d'un potentiel exploitable que les ententes ont été négociées, je crois, de mémoire. Dans les deux (2) cas.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

2620 Effectivement, c'était surtout après des levés sismiques, après les forages aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2625 Certains forages exploratoires.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

2630 Mais dans le cas qui nous concerne, ça ne pourrait se faire qu'après l'entente, compte tenu justement du différend sur la propriété du golfe du Saint-Laurent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2635 Il y a une autre question relative à ça, de mémoire aussi, je crois que l'exploration "offshore", donc extracôtière, dans les deux (2) cas, a été initiée par le gouvernement fédéral, dans ces cas-là, je crois. Est-ce que je me trompe, êtes-vous en mesure de répondre?

Je crois qu'à ce moment-là, l'intérêt est venu du gouvernement fédéral.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2640 Monsieur le Président, oui, il y avait des incitatifs à effectuer des travaux d'exploration au large des côtes, le gouvernement fédéral avait un programme qui s'appelait "Petroleum Incentive Program", et qui remboursait quatre-vingts pour cent (80 %) des coûts de levés sismiques et de forages exploratoires. Le programme a été aboli en 1986.

2645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc au début, pour lancer l'exploration.

2650 Une autre chose aussi que j'ai remarquée, par exemple le document déposé par la Commission, le document DD10, de la Société royale du Canada, bon, c'est un rapport d'un panel d'experts, une commission d'experts reliée à la levée éventuelle d'un moratoire qui existe actuellement au large de la Colombie-Britannique.

2655 De ce que j'en comprends, à votre connaissance, est-ce que c'est encore une initiative fédérale, est-ce que c'est le gouvernement fédéral qui initie ce mécanisme de levée éventuelle du moratoire, ou si c'est la province de Colombie-Britannique? Êtes-vous au courant de ce dossier-là?

2660 Parce que veux veux pas, les deux (2) dossiers, le dossier ici au Québec et le dossier en Colombie-Britannique, évoluent en parallèle, au moment où on se parle. Il y a des choses qui bougent aussi en Colombie-Britannique.

2665 Est-ce que vous êtes au fait de ce dossier-là, qui est l'initiateur?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2670 C'est un dossier conjoint, fédéral-provincial, communauté, industrie pétrolière. C'est l'ensemble de ceux qui sont impliqués qui participent justement à une éventuelle levée du moratoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2675 Parce que ce que j'en comprends, donc c'est conjoint, fédéral-provincial, par contre il n'y a pas d'office de créé, il n'y a pas d'entente de créée non plus. Mais il y a une collaboration fédérale-provinciale.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2680 C'est exact, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2685 Qui semble par contre inexistante, de ce que j'en comprends, dans le cas du Saint-Laurent. Parce que là, j'ai bien compris, c'était Hydro-Québec mais uniquement Hydro-Québec, il y avait pas d'implication de ministères fédéraux, de Ressources naturelles Canada par exemple, dans le cadre de l'exploration dans le Saint-Laurent.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2690 Non, c'était uniquement avec le gouvernement provincial, dans notre cas ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2695 Du côté par exemple d'autres provinces côtières qui n'ont pas d'entente, par exemple du côté du Nouveau-Brunswick ou du côté de l'Île-du-Prince-Édouard, est-ce que vous êtes au courant, à savoir quel est l'état d'intérêt de ces provinces-là, et à votre connaissance, est-ce

qu'elles cherchent à avoir des ententes avec le gouvernement fédéral, des ententes extracôtières.

2700

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Parallèlement aux discussions qui sont menées entre le Québec et le gouvernement fédéral, il y a des discussions aussi avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, pour éventuellement en arriver à une entente de mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers. Mais il y a des discussions, effectivement.

2705

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes au fait de ça, de discussions, très bien.

2710

Nous avons reçu une petite question par Internet, bon, je crois que ça a déjà été discuté par le passé, mais ce serait bon de faire un rappel par exemple du côté de Pêches et Océans, bon, quelqu'un des Îles-de-la-Madeleine qui pose la question, on se réfère encore une fois à la structure Old Harry abondamment discutée la semaine dernière aux Îles-de-la-Madeleine, bon, les levés sismiques de 98 et 2002 sur la structure Old Harry ont-ils bel et bien faits l'objet d'un permis fédéral, ou s'il n'y a pas eu de permis, ou est-ce que dans les deux (2) cas, il y a eu un permis fédéral d'émis.

2715

À votre connaissance, monsieur Gilbert.

2720

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Dans les deux (2) cas, il y a un permis fédéral qui a été octroyé, et puis dans les deux (2) cas, ça a été un permis qui a été octroyé par l'Office national de l'énergie.

2725

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

2730

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Là-dessus justement, est-ce qu'il y a eu des études d'impact sur l'environnement qui ont été faites, dans le cadre donc de Old Harry?

2735

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2740 Dans le cas de 2002, effectivement, il y a une étude d'impact qui a été soumise à l'examen des autorités fédérales.

Dans le cas du projet de 98, je crois également qu'il y a une étude d'impact, même si selon ma connaissance, elle était probablement moins étoffée que celle de 2002.

2745

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Est-ce qu'il serait possible d'avoir une copie de ces études-là?

2750

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Ces copies-là, les études d'impact peuvent être vraisemblablement obtenues auprès de l'ONE, qui sont les autorités, qui était l'autorité responsable. Ils tiennent un registre public pour chaque projet qui fait l'objet d'une autorisation en vertu de la LCEE, donc tous ces documents-là sont portés au registre public.

2755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce sont des examens préalables, ils sont disponibles soit dans les centres de documentation de l'Agence canadienne. On va regarder qu'est-ce qu'on peut faire avec ça. Parce que généralement, ce qu'ils vont dire pour une commission, mais habituellement, quelqu'un du public doit aller consulter les documents sur place, mais on va voir si on est capable d'en obtenir des copies.

2760

2765

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Dans le cas des projets pour GSI, si les gens faisaient une demande auprès de l'Office, l'Office pouvait envoyer des copies. Parce que je pense qu'en 2003, la plupart des informations étaient colligées électroniquement, donc c'était beaucoup plus facile d'envoyer des copies.

2770

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a moyen d'avoir des copies électroniques. Très bien, excellent.

2775

En rapport avec les différentes questions qu'on vient de discuter, bon, on parlait de permis émis, donc d'examen environnemental préalable, dans ces cas-là, par exemple, où même, on a fait aussi allusion, il y a deux (2) semaines, à des levés sismiques faits par la Commission géologique du Canada, dans les cas de levés sismiques, à votre connaissance, monsieur Gilbert, est-ce qu'il y a des rapports de suivi qui doivent être faits; est-ce qu'habituellement, dans les conclusions de l'examen environnemental préalable, est-ce qu'il y a

2780

des exigences relatives à des rapports de suivi des impacts ou des effets des campagnes de levés sismiques, une fois qu'elles sont terminées.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2785

Bien, je peux vous donner de l'information, concernant le projet de 1998, Pêches et Océans avait recommandé à l'Office national de l'énergie de demander des informations qui étaient essentiellement liées à des mortalités de poissons possibles, autour des levés sismiques, et ces informations-là ont été demandées au promoteur, et le promoteur a fourni l'information sous forme tabulée, de toutes les informations pertinentes qui auraient pu être liées à des mortalités de poissons.

2790

Bien entendu, ils n'en ont pas rapporté aucune, mais l'information était colligée sous forme tabulée, pour faire un suivi dans ce sens-là. Et Pêches et Océans avait demandé l'information, et l'a obtenue.

2795

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est un tableau Excel, style Excel, qu'ils vous ont envoyé?

2800

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, moi j'ai vu l'information, c'était essentiellement un tableau Excel, qui donnait le résumé des observations faites durant les levés sismiques.

2805

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Par plage horaire de levés sismiques, très bien.

2810

Donc il y a pas vraiment de rapports de suivi qui sont exigés, en tout cas du moins pour les récentes campagnes de levés sismiques qui ont été faites dans le Saint-Laurent, à votre connaissance?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2815

Non, monsieur le Président. Effectivement, c'est pas demandé de façon systématique. Mais comme je le mentionnais, je pense que c'était suite à une recommandation de monsieur Locat, je prenais bonne note de l'intérêt d'avoir cette information-là, et on peut l'inclure dans nos demandes, quand on fournit des avis à l'Office national de l'énergie.

2820

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2825 De toute façon, on va faire le suivi auprès de l'Office national pour cette demande-là, les analystes vont colliger les documents demandés par monsieur Locat, on va essayer de mettre la main sur ça.

Oui, monsieur André.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

2830 Monsieur Gilbert, tout à l'heure monsieur Fontaine a mentionné qu'il existait très peu d'information de recensements de mammifères marins menés en hiver.

2835 Est-ce que vous avez des suivis assez réguliers de ces observations hivernales, ou si c'est vraiment très très lacunaire.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2840 Pêches et Océans, il y a très très peu d'inventaires dirigés, c'est-à-dire des survols aériens par exemple, qui ont été effectués durant la période hivernale dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent. Ces relevés-là sont extrêmement coûteux, dans les glaces c'est beaucoup plus compliqué, plus difficile d'observer des mammifères marins, par exemple des bélugas vus d'avion, de distinguer des bélugas par exemple de blocs de glace, il y a beaucoup de problèmes logistiques qui sont associés à ces relevés-là.

2845 Il y en a un qui a été effectué en fin mars cette année, 2004, et puis madame Lesage l'avait mentionné lors des audiences publiques à Rimouski, et puis il y a des rapports de mammifères marins qui ont été observés dans le golfe Saint-Laurent à la fin mars. Notamment, il y a des bélugas qui ont été observés dans le nord-ouest du golfe, à proximité de Sept-Îles je crois; et il y a des baleines bleues, des rorquals bleus qui ont été observés autour de la péninsule de la Gaspésie.

2850  
2855  
2860 Maintenant, depuis quelques années, Pêches et Océans fait des relevés, ils sont pas nécessairement effectués en hiver, parce que Pêches et Océans effectue presque plus de relevés, de missions en mer pour des évaluations de stocks durant la période hivernale, la majorité de ce travail-là se fait durant la période estivale, et Pêches et Océans, depuis quelques années, a un programme où pour chaque mission à grande échelle qui est déployée dans le golfe et l'estuaire, il y a des observateurs de mammifères marins qui sont placés sur le navire, et qui font de relevés d'observation de mammifères marins de façon opportuniste, en utilisant les missions de recherche.

Et ce programme-là, je pense qu'il est en marche depuis à peu près deux (2) ans, et on commence à avoir de l'information intéressante qui est générée à partir de ces différents programmes-là.

2865

Bien entendu, ça ne fournit pas une couverture exhaustive du golfe et de l'estuaire, c'est plutôt des missions qui tirent profit des missions en mer qui sont déjà en place, il y a certaines parties qui vont probablement être visitées plus que d'autres, mais à tout le moins, ça donne quand même de l'information intéressante sur la distribution des mammifères marins durant l'été, dans le golfe.

2870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2875

Une autre question sur Internet, on se posait la question de la façon suivante, je crois que je vais diriger la question du côté du Comité, on dit: est-ce qu'il y a des exemples dans le monde d'une exploitation pétrolière, bien entendu, ça relève de l'exploitation, mais la question est intéressante dans le sens suivant, une exploitation pétrolière dans une zone où les conditions sont aussi rigoureuses que dans le golfe du Saint-Laurent, au niveau de conditions de glace, gel-dégel, de courants et autres.

2880

Du côté par exemple du Comité, Ressources naturelles, qu'est-ce que vous avez à dire par exemple sur les conditions, est-ce que les conditions dans le golfe Saint-Laurent, les conditions nordiques sont particulièrement rigoureuses dans le golfe, par rapport à d'autres régions nordiques où il y aurait de l'exploitation qui se fait d'hydrocarbures.

2885

Monsieur Laliberté.

2890

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Le comparable serait les côtes de la Norvège, de la mer du Nord. Les conditions sont je dirais pas exactement semblables, mais on pourrait dire comparables à ce qu'on peut retrouver à l'intérieur de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent. Et mon collègue de Pêches et Océans pourrait peut-être apporter des précisions.

2895

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question portait aussi, notamment sur la présence d'un couvert de glace par exemple une grande partie de l'année, qui peut gêner les procédures, notamment en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures.

2900

Oui, monsieur Gilbert.

2905 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, je peux pas vous dire si le golfe du Saint-Laurent se compare à une quelconque région dans le monde où il se fait effectivement de l'exploration et de l'exploitation pétrolières, à l'heure actuelle.

2910

Ce que je peux dire, c'est que le golfe du Saint-Laurent est, de façon générale, c'est considéré comme une mer qui est quasi subarctique, donc c'est un milieu qui est couvert de glace saisonnièrement, c'est différent de la mer du Nord. La mer du Nord n'a pas de couvert de glace saisonnier, tout au plus les températures de surface descendent à deux degrés Celsius (2°C) durant l'hiver. Tandis que dans le golfe, c'est souvent moins un (-1°C), on dépasse le point de congélation en surface, et on a une couche intermédiaire froide, qui descend jusqu'à moins un degré (-1°C), qui descend jusqu'à cent vingt mètres (120 m) de profondeur.

2915

C'est une mer qui est relativement froide, comparativement à d'autres mers comme la mer du Nord, où même, je pense au large de la Norvège. Ce sont des mers qui sont alimentées par le Gulf Stream, donc qui sont des mers qui sont généralement beaucoup plus chaudes que ce qu'on retrouve dans le golfe.

2920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2925

Du côté par exemple de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve, par exemple, quelle sorte de problématique de glace rencontrent-ils, à votre connaissance?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2930

Du côté atlantique, je vais vérifier l'information, mais à ma connaissance, il y a pas de couvert de glace saisonnier en haute mer, où se fait actuellement l'exploration, comme à Hibernia ou des choses comme ça.

2935

Ce que je sais de ma connaissance du dossier, c'est qu'à Hibernia, quand même, la plate-forme a été construite et élaborée de façon à résister à des collisions avec des icebergs, parce que ça, c'est une problématique qui est réelle sur la côte atlantique, et qu'on n'a pas dans le golfe du Saint-Laurent, c'est-à-dire les descentes d'icebergs qui proviennent des régions arctiques via le courant du Labrador. Donc c'est une zone qui est à risque pour des collisions avec des icebergs. Il y a probablement des mesures en place qui sont prises pour éviter ces collisions-là, mais je sais que les structures en place sur Hibernia ont été développées de façon à résister à des collisions comme ça.

2940

Peut-être un exemple qui touche pas nécessairement le pétrole et gaz, mais dans le sud du golfe, il y a le pont de la Confédération qui a été construit, le détroit est recouvert de glace saisonnièrement durant l'hiver, et puis la construction a été faite, je suis pas un ingénieur, mais la construction a été faite de façon à générer aux pressions exercées par les glaces.

2945



Donc j'imagine que théoriquement, des plates-formes peuvent être construites sur ce plan-là. Maintenant, je déborde de mon champ de compétence, et de loin.

2950

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, ça s'en vient hasardeux, effectivement, dans l'ingénierie.

2955

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

La question qui était posée mentionnait aussi, dans des situations de couvert de glace, ça créait des problèmes de gestion en cas de déversement, que ce soit de pétrole ou autres éléments.

2960

Est-ce que vous êtes au courant de ces problèmes différents, est-ce que ça se gère avec autant de facilité?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2965

C'est une question difficile à répondre, compte tenu qu'il n'y a pas d'exploitation, actuellement, dans les milieux couverts par la glace, soit dans l'estuaire ou dans le golfe. Donc pour le moment, je n'ai pas de comparable à vous citer.

2970

On pourrait peut-être regarder ailleurs dans le monde, par exemple, peut-être dans l'Arctique notamment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2975

En Alaska par exemple, il doit y avoir des informations.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2980

Monsieur le Président, il y a quelques années, et Vincent me corrigera si je me trompe, je crois qu'il y a eu un déversement, je voudrais pas utiliser le qualificatif important, parce que je me souviens pas de l'ampleur du déversement, mais il y a eu un déversement dans la région de Mingan durant la période hivernale, en période de glace.

2985

Et puis pour avoir participé indirectement aux opérations, logistiquement, c'est un casse-tête un petit peu plus compliqué que lorsqu'il y a absence de glace. En particulier, quand on cherche à contrôler l'étendue de la nappe avec des estacades, etc., disons que c'est beaucoup plus problématique en présence de glace.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2990

Par exemple actuellement, il y a beaucoup de pétroliers qui transitent dans le Saint-Laurent, ne serait-ce que pour aller à Ultramar, du côté de Pêches et Océans, quel type de suivi se fait-il concernant les "tankers", ou ça peut être pas nécessairement des pétroliers mais des gros porte-conteneurs qui peuvent contenir des quantités substantielles d'huile, de mazout.

2995

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3000

En fait, tout trafic maritime dans l'estuaire, et vous pourrez obtenir facilement des précisions auprès de Transports Canada et de la Garde côtière, tout transport maritime est suivi dans l'estuaire et dans le golfe, il y a les pilotes, l'Association des pilotes, il y a un pilote qui est placé sur chaque navire qui va en amont aux Escoumins, par mesure de précaution, pour la navigation dans le Saint-Laurent, qui est une voie maritime extrêmement difficile à naviguer, ça tout le monde le sait.

3005

Il y a pas de suivis comme tels qui sont faits par Pêches et Océans pour chaque navire, le tonnage, etc., mais essentiellement, lorsqu'un déversement survient, que ce soit une collision ou l'échouage, l'enrochement d'un navire, etc., il y a des mesures d'urgence qui sont mises en place, qui sont coordonnées par Environnement Canada, Transports Canada, Garde côtière, et Pêches et Océans participe à titre aviseur à ces opérations-là, fournit des avis, peut aller prendre des échantillons sur le terrain, mesurer l'ampleur du déversement et des impacts sur les organismes, etc., etc.

3010

Mais Pêches et Océans ne fait pas un suivi comme tel du trafic maritime.

3015

Mais l'information est colligée dans des bases de données qui sont sous la juridiction de la Garde côtière, Transports Canada.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3020

Vous avez raison, je vous pose la question environ un mois trop tard, parce qu'il y a un mois, la Garde côtière était rattachée à Pêches et Océans.

3025

De mémoire aussi, d'avoir vu dans des installations portuaires fédérales, notamment Transports Canada a des conteneurs un peu partout, disséminés un peu partout dans le golfe, pour le trafic maritime, dans lesquels il y a des kits d'intervention en cas d'urgence.

3030

Et aussi, je crois qu'il y a des équipements plus importants, pour avoir visité la base de la Garde côtière à Québec, aussi, il y a plusieurs équipements qui sont conservés en permanence à cette base-là, pour l'avoir déjà visitée de fond en comble.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

3035 En complément d'information, si vous permettez, les données, à tout le moins les connaissances des ressources en hydrocarbures qui se retrouveraient dans le sol du golfe du Saint-Laurent, les données démontrent, du moins laissent croire qu'il s'agirait non pas de pétrole, mais par contre de gaz naturel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3040 Très bien, monsieur Cantin.

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3045 Bon, j'arrive donc à ma question à monsieur Laliberté, alors c'est une question un peu d'éclaircissement, en fait. Avec cette notion donc de l'élément réservoir pour la recherche pétrolière, donc à la page 9 du rapport d'Hydro-Québec, on cite monsieur Henri Lizotte, que vous connaissez bien, je suis certain, qui parle donc de l'élément réservoir, et qui indique qu'en fait, l'intérêt peut-être de l'exploration dans le golfe serait la présence ou on devrait focaliser – je vais lire la phrase:

3050

"Alors la poursuite de l'exploration devrait davantage être focalisée sur la recherche de réservoirs secondaires et sur les styles tectoniques favorisant leur développement."

3055

Et en début, on parle des réservoirs primaires qui sont probablement plus simples, j'ai l'impression, en termes d'organisation.

3060 Est-ce que d'après vous, il y a une différence dans le déploiement des infrastructures d'exploitation, quand on parle d'un réservoir primaire, par rapport à des réservoirs secondaires.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3065 En termes d'infrastructures, c'est à peu près, c'est la même chose, si vous parlez des infrastructures de production, si je comprends bien votre question.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3070 Oui, oui, l'exploitation ou de production.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3075 En termes d'infrastructures, c'est vraiment la même chose, qu'on ait affaire soit à un gisement qui est primaire, un gisement primaire, c'est un gisement qui contient une certaine porosité, perméabilité primaire, tandis que secondaire, on parle plutôt de gisement associé à la présence de phénomènes tectoniques et de fissures, donc plutôt associé à des failles, à des fissures, donc porosité secondaire.

3080 Mais en termes d'équipements de production, c'est la même chose.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3085 Est-ce qu'en général, c'est localement, dans le cas des réservoirs secondaires, des volumes exploitables plus petits ou équivalents au système primaire?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3090 Je dirais que cette notion-là a évolué avec le temps, parce qu'initialement, les compagnies cherchaient des réservoirs fermés, donc qui contenaient une porosité primaire.

3095 Maintenant, avec la recherche de nouveaux types de gisements, dont celui dont j'ai mentionné l'existence en Ontario et dans l'État de New York, associés à des phénomènes de porosité secondaire, donc le phénomène de dolomie hydrothermale associé à la circulation de fluides hydrothermaux le long des failles majeures, donc on se rend compte que ce type de gisement là, aujourd'hui, contient des réserves phénoménales. Et c'était pas le cas il y a quelques années.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3100 En fait, la question m'amène aussi à l'analyse de la figure 1.13, dans le rapport d'Hydro-Québec, c'est une figure où on montre toute la cartographie des dômes de sel alentour des Îles-de-la-Madeleine, et la question que je me posais ici, c'était, bon, si effectivement, il était démontré qu'il y a un gisement potentiel de gaz qui est trappé dans la structure géologique des Îles, celui qui a été foré ou qui va peut-être être foré à nouveau, est-ce qu'on peut donc  
3105 imaginer que tous les points bleus, si je peux dire ici, seraient le site d'une plate-forme de forage d'extraction?

C'est à la page 36 du document d'Hydro-Québec.

3110 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Comme j'ai déjà mentionné, les recherches minières sur les Îles-de-la-Madeleine ont démontré qu'il pouvait y avoir présence de gaz naturel.

3115 Maintenant, est-ce que chacune des structures, chacun des dômes de sel qui est cartographié là contient du gaz naturel, ça, c'est une autre question.

3120 La problématique majeure, dans le cas du bassin des Îles-de-la-Madeleine, c'est qu'on sait qu'on a une roche mère, on sait qu'on a une roche réservoir, mais on n'est pas assuré d'avoir une roche couverture.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3125 J'imagine que votre souhait, dans l'exploration, serait de trouver un gisement à tous les endroits, et si tel était le cas...

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3130 Bien, il y a un puits qui a été foré dans la partie juste au sud de la limite Québec-Nouvelle-Écosse, et le puits a foré d'ailleurs une structure de sel, ils ont rencontré du gaz naturel. Sauf que dans ce puits-là, il y a un problème au niveau de la perméabilité et de la porosité, et le puits n'a pas pu être complété et être mis en production.

3135 Donc le forage a été effectué il y a quelques années, et je crois que c'est le puits, la structure de Beaton Point, mais elle n'a jamais été produite. C'est au large de la Nouvelle-Écosse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3140 Donc une formation géologique similaire, mais par exemple, c'était l'objectif du fameux puits Fatima numéro 1, c'est-à-dire on suspecte une couverture argileuse à une certaine profondeur, qui m'apparaît être autour de mille mètres (1000 m) de profondeur, selon le graphique, et on voulait vérifier, autrement dit, par ce forage stratigraphique, la qualité de cette couche-là.

3145 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3150 Oui, c'est exact. Le forage qui a été foré à l'île Brion, dans les années soixante-dix, a démontré la présence de roches réservoirs. Par contre, on n'était pas certain qu'il y avait une roche couverture.

3155 Et les diagrammes qui sont présentés, la figure qui est présentée justement dans le rapport indique la présence d'une roche, idéalement la présence d'une roche couverture, mais elle n'est pas prouvée. Et le puits de Fatima, le puits stratigraphique, avait pour but de vérifier si on avait les trois (3) ingrédients, roche mère, roche réservoir et roche couverture.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3160 En fait, si je reviens un peu plus précisément à ma question, encore une fois pour les cibles potentielles alentour des Îles-de-la-Madeleine, elles sont quand même espacées de quelques kilomètres entre chacune, ma question est: si vous pensez par exemple qu'il y a une (1) structure sur cinq (5) qui pourrait avoir du gaz, est-ce que donc, on peut penser qu'il y aurait, au-dessus de chacune de celle qui a du gaz, qu'il y aurait une structure, une plate-forme d'exploitation.

3165 J'essaie d'imaginer un peu à quoi pourrait ressembler le paysage alentour des Îles, autrement dit, dans un contexte comme celui-là.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3170 La figure qui nous est montrée là, c'est une figure qui nous montre la localisation des dômes de sel, basée sur des relevés gravimétriques.

3175 Maintenant, il faut vraiment regarder si, sismiquement, ces dômes-là sont en position structurale favorable pour contenir des hydrocarbures. Donc c'est difficile, à partir d'une carte gravimétrique, de prétendre que chacune des structures pourrait contenir des hydrocarbures ou est favorable à l'accumulation des hydrocarbures.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180 Monsieur André.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

3185 Est-ce que je comprends que si on trouvait cinq (5) structures ou si on en trouvait trois (3), on pourrait imaginer cinq (5) plates-formes ou trois (3), dans les situations où ces structures sont exploitables et intéressantes?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3190 Bien, comme vous savez, il y en a une, comme je mentionnais tantôt, il y en a une qui a été forée juste au sud et les résultats ont été négatifs.

3195 Donc c'est difficile, avec les données qu'on a actuellement, de faire des projections pour le futur.

Par contre, il y a évidemment la structure de Old Harry qui, elle, est en position peut-être plus favorable que les autres, et qui fait l'objet d'intention de forage.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

3200

Peut-être, c'est sûrement mon incompetence dans le sujet qui va faire poser la question, mais une plate-forme, ça peut exploiter du gaz naturel sur une superficie de fond de combien, mettons? Est-ce qu'on est capable d'aller chercher ça, à partir d'une plate-forme, à cinquante kilomètres (50 km), à cent kilomètres (100 km), ou on est capable d'aller chercher en dessous

3205

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3210

C'est toujours une question de propriétés physiques de la roche, sa porosité et sa perméabilité.

3215

Quand je parle de porosité-perméabilité, pour imaginer ça un peu, pensez à une éponge. Une éponge qu'on met dans l'eau, et qui ressort toute chargée d'eau, il y a de la porosité, l'eau est maintenue dans les pores, mais s'il y avait pas de perméabilité, c'est-à-dire des petits chemins qui permettent à chacun de ces pores-là d'être reliés les uns aux autres, l'éponge serait imperméable.

3220

Donc c'est tout le temps une question, lorsqu'on parle de porosité primaire, il faut tout le temps réussir à qualifier la porosité et la perméabilité. Et lorsqu'on effectue, lorsqu'on trouve des hydrocarbures, l'importance d'effectuer des tests de production, justement, ces tests-là ont pour but d'évaluer la zone d'influence d'un puits par rapport à la structure.

3225

Et c'est la raison pour laquelle certaines structures vont nécessiter le forage d'une dizaine de puits, pour vraiment optimiser la production du gisement.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

3230

Ça, je comprends bien, en fait c'est pour le rayon qui peut tirer finalement le gaz à partir d'un seul puits.

3235

Mais ma question était plus, j'avais cru lire quelque part qu'on pourrait très bien, si on trouvait du gaz naturel à vingt kilomètres (20 km) d'une côte, l'exploiter à partir des rives, avec un forage oblique ou quelque chose de ce type, et je me demandais, à partir d'une même plate-forme, avec des forages différents, c'est quoi la limite technologique actuelle qui nous permet de dire, une plate-forme, on est capable d'exploiter peut-être avec quinze (15) forages, sur une distance de vingt-cinq kilomètres (25 km) tout le tour, de cent kilomètres (100 km).

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3240

Non, la technique, les techniques de forage utilisées aujourd'hui, ce qu'on appelle la technique de forage directionnel, permet, d'un même emplacement ou d'un même puits, de

partir des puits dans différentes directions, et même qu'on peut, aujourd'hui, forer horizontalement sur un-deux-trois kilomètres (1km-2 km-3 km).

3245 La technologie permet, aujourd'hui, je dirais d'aller à un maximum de trois kilomètres (3 km), c'est à peu près le maximum de résistance de l'équipement.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

3250 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3255 En rapport avec les localisations des puits qu'il y avait dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine, on avait une question par Internet, tantôt vous avez mentionné, on mentionne qu'il y aurait eu trois (3) puits, dont mentionnons celui de Fatima, vous avez mentionné un deuxième, il y avait l'île Brion.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3260 Et un dont je n'ai pas la localisation ici, mais qui est pas en territoire québécois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265 OK, vous avez mentionné ça tout à l'heure.

Mais il y avait aussi le secteur de Bradelle?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3270 Il y a un puits qui a été effectué à Bradelle, c'est en territoire québécois. Mais c'est entre la péninsule de Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3275 Ça, ça correspond au banc de Bradelle?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3280 C'est exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un haut-fond?



3285 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

C'est un haut-fond.

3290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais qui est maintenant identifié, vous l'avez identifié, tout à l'heure on voyait sur la carte du golfe, vous avez identifié certaines zones dont le banc de Bradelle.

3295 J'imagine que le ministère ou Pêches et Océans peut nous en dire plus long, le banc de Bradelle, c'est un secteur qui est particulièrement poissonneux, qu'est-ce qui se retrouve dans le banc de Bradelle?

**PAR M. VINCENT MALOUIN:**

3300 Monsieur le Président, c'est un banc de pêche très important pour le poisson de fond. À l'heure actuelle, c'est sûr qu'il y a un peu moins de pêche, mais une pêche du crabe assez importante, surtout pour l'année qui vient, sur le banc Bradelle. Mais c'était un secteur privilégié pour le poisson de fond, surtout la morue.

3305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour la morue, OK.

Oui, monsieur Locat.

3310

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

En fait, pour continuer un peu le sens de la question que j'avais posée, c'était pour savoir si vous étiez au fait de différentes techniques, pas au fait, non!

3315

Bon, en Norvège par exemple, il y a des gisements de gaz qui devraient être exploités bientôt, et il me semble que les techniques qu'ils vont utiliser ne vont pas impliquer de plates-formes flottantes d'exploitation, mais plutôt des plates-formes d'exploitation situées au fond.

3320 Alors est-ce que c'est le genre de scénario qui pourrait être envisagé au Québec.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3325 Oui, en effet, il y a beaucoup de nouvelles productions qui ne nécessitent pas la construction de plates-formes de production, de plates-formes comme Hibernia par exemple.

3330 Les nouvelles techniques, ce qu'ils font, plutôt que d'installer des équipements de surface, ils installent des équipements en sous-surface, les puits sont exploités à partir directement de navires qui vont se brancher après une bouée, ils se branchent après la bouée et les installations sont au fond, et pompent le pétrole sur le bateau, ils se déconnectent et ils se retirent.

3335 Donc tout ce qu'on a en surface, c'est tout simplement un point d'attache, avec la sous-surface. Et tout ça peut être débranché rapidement, dans le cas des icebergs par exemple. Donc il y a très peu d'installations en surface.

Et si ma mémoire est bonne, le gisement de Terra Nova, qui va être exploité au large des côtes de Terre-Neuve, va être exploité de cette façon-là.

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

3345 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, je peux tu adresser une question à monsieur Laliberté?

3350 Je suis curieux de savoir, le forage sur le banc Bradelle, est-ce qu'il y a une date, quand est-ce que ça a été effectué, ce forage-là.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Bradelle a été foré en 1972.

3355 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

D'accord, merci.

3360 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Je peux vous montrer une carte avec les différents puits.

3365 Donc le puits dont je mentionnais l'existence tantôt, c'est le puits de East Point, et le puits de East Point a été foré sur le dôme de sel qui est ici. Et c'est un puits qui a été foré au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, et le puits est qualifié de découverte significative d'hydrocarbures, donc "significant discovery area". Mais le puits a jamais été produit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3370            Pouvez-vous nommer la carte, c'est la localisation du bassin Madeleine, Direction du développement des hydrocarbures. Est-ce que cette carte-là a été déposée jusqu'à maintenant?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3375            Non, c'est nouveau, j'ai reçu ça par Internet aujourd'hui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3380            Donc vous allez nous la déposer.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3385            Donc ça montre, c'est ni plus ni moins la carte qu'on a déjà présentée, sur cette carte, on a rajouté, si on veut, la localisation des dômes de sel, telle que présentée dans le rapport d'Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3390            L'ensemble des zones de sel. Autrement dit, on peut voir la limite de l'Île-du-Prince-Édouard, et qui s'en vont en direction de Terre-Neuve, presque à la côte de Terre-Neuve dans certains cas.

3395            Donc ça répond à votre question, monsieur Gilbert, pour le forage sur le banc Bradelle.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

3400            Messieurs les Experts, quand on regarde la carte, cette carte-là justement, on constate, et on savait déjà, que le golfe est occupé par plusieurs, géré par plusieurs juridictions, dépendant où on est.

3405            Si on avait à faire une évaluation environnementale stratégique du développement des hydrocarbures dans le golfe, la logique ne serait-elle pas qu'on essaie d'associer l'ensemble du territoire, les partenaires sur l'ensemble du territoire, ou est-ce que ça demeure quand même logique, compte tenu des phénomènes écologiques qu'on connaît, et de se limiter à une évaluation stratégique par exemple à l'intérieur des limites du Québec.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

3410 C'est effectivement le genre de questions que vont se poser les représentants des ministères de Ressources naturelles Canada et du Québec, quand viendra le temps de mettre en place une entente détaillée sur la mise en valeur du Saint-Laurent. Donc il y aura un questionnement assez pointu de ce type-là, au niveau environnemental, comme il y aura des questions très pointues au niveau financier aussi.

3415 Mais ce sera certainement à l'ordre du jour des discussions qui seront entreprises entre les deux (2) ordres de gouvernement, lorsque ces discussions-là auront atteint le niveau justement de comment mettre en place des mécanismes peut-être conjoints d'évaluation environnementale qui faciliteraient, en fin de compte, les évaluations de part et d'autre des secteurs visés pour l'exploration pétrolière, qu'ils soient de la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve ou même ultérieurement des autres provinces qui pourraient, elles aussi, développer des ententes.

3420 Et la question va se poser également, les autres provinces, je parle de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, donc ce sera un sujet qui sera certainement à l'ordre du jour des discussions fédérales-provinciales.

3425

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Je vais retourner la question à monsieur Gilbert.

3430

Est-ce que si on voulait protéger vraiment la ressource du golfe, est-ce qu'il faudrait pas coordonner une évaluation environnementale stratégique de l'ensemble du golfe, sur un développement comme les hydrocarbures par exemple?

3435 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Je vais vous donner une réponse essentiellement scientifique, et de la part d'un scientifique qui a été amené à regarder le golfe.

3440 Effectivement, la logique des choses, d'un point de vue environnemental, voudrait qu'une évaluation environnementale stratégique se fasse à l'échelle du golfe, et un exemple probant pour justifier ça, c'est que les mammifères marins passent outre les juridictions des provinces, et entre autres, il y a probablement quelques zones, à prime abord, je les vois pas, mais il y en a certainement quelques-unes, zones qu'on connaît où il y a des concentrations importantes de mammifères marins qui recoupent les territoires de deux (2) ou trois (3) provinces peut-être même.

3445

Donc si on fait une évaluation environnementale stratégique, par exemple simplement en utilisant les eaux de juridiction québécoise dans le golfe, bien, l'évaluation environnementale stratégique ne pourrait tenir compte que de la partie de la zone de distribution importante de

3450

mammifères marins qui est sous la juridiction du Québec. Donc ça sert pas les intérêts des mammifères marins, si on veut.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3455

Mais en rapport avec ça, pour quelle raison par exemple, et dans le cas du MPO, si on considère le golfe comme une entité, comment ça que c'est trois (3) directions différentes de Pêches et Océans qui gèrent le même ensemble?

3460

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3465

Les juridictions des différentes régions de Pêches et Océans dans le golfe sont établies sur la base de gestion des stocks essentiellement traditionnels. Il y a des questions territoriales, comme par exemple la région sous la juridiction de la région du Québec regroupe essentiellement les eaux du territoire du Québec, mais Pêches et Océans peut avoir la responsabilité de stocks de poissons qui sont dans la région du golfe, comme par exemple le stock de maquereaux qui est dans le sud du golfe, c'est une zone qui est sous la juridiction du golfe.

3470

Donc la séparation des juridictions entre les différentes zones du MPO, il y a une base historique, évidemment, qui a un rôle à jouer, il y a une base aussi de séparation des différents secteurs pour lesquels il y a des stocks différents. Donc il y a plusieurs facteurs qui rentrent en ligne de compte, je pense pas qu'il y ait de réponse facile à savoir pourquoi il y a plusieurs juridictions du MPO dans le golfe.

3475

Ce que je peux dire par exemple, c'est qu'en vertu de la Loi sur les océans, il y a un programme qui est en cours, à Pêches et Océans, qui vise à établir les bases d'une éventuelle gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent, qui est en cours au MPO, ce sont des discussions préliminaires qui se passent actuellement, et puis il y a certains comités qui ont été mis en place pour voir, comment peut-on gérer le golfe du Saint-Laurent de façon intégrée, et qui incluent des groupes de travail auxquels participent les régions du MPO qui sont impliquées.

3480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3485

Si j'ai compris votre réponse, autrement dit, pour des raisons historiques, style antérieur à 1964, les différentes régions de Pêches et Océans, bon, gèrent des portions du golfe qui ne correspondent pas à la frontière qui a été déterminée entre les provinces en 1964; c'est ce que vous me dites?

3490

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, effectivement, monsieur le Président.

3495 Il y a plusieurs exemples, comme par exemple la gestion de la morue du nord du golfe, et Vincent pourrait me corriger, mais le stock qu'on reconnaît comme le stock 4RF-3PM de morue du nord du golfe, bien, c'est un stock qui est à l'intérieur des eaux du Québec mais aussi à l'intérieur des eaux côtières qui sont sous la juridiction de la région Terre-Neuve. Mais l'évaluation de ce stock-là est sous la responsabilité de la région du Québec.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça veut dire par exemple que techniquement, je sais pas, il peut y avoir des gens de Pêches et Océans à l'île du Cap-Breton qui gèrent certains stocks de poissons qui sont situés dans les limites administratives provinciales, donc à l'intérieur des eaux identifiées comme étant à l'intérieur du Québec, c'est ça que je comprends bien?

**PAR M. VINCENT MALOUIN:**

3510 Ça peut arriver, mais de façon générale, monsieur le Président, quand il y a des espèces qui touchent deux (2) provinces par exemple, si je prends sur la Basse-Côte-Nord une zone de crabe qu'on appelle la zone 13, mais qu'il y a des pêcheurs du Québec et de Terre-Neuve, c'est une gestion conjointe.

3515 Et puis la même chose, moi je travaille régulièrement, parce que mon territoire, c'est le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, mais je travaille régulièrement avec mes confrères du nord-est du Nouveau-Brunswick. Il y a des espèces qu'on travaille, comme le hareng, qui est une espèce qui circule, on travaille conjointement, même si la responsabilité, au niveau de la gestion des pêches de cette espèce-là est gérée par Moncton, mais on est impliqué de façon importante dans cette gestion-là.

3520 Donc nous autres, on y va par espèce, souvent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3525 Si je comprends bien, aussi, c'est qu'il y a des pêcheurs par exemple, disons des pêcheurs québécois peuvent aller pêcher dans des eaux limitrophes de Terre-Neuve, si j'ai bien compris la mécanique également, et vice versa, des pêcheurs du Nouveau-Brunswick pourraient aller pêcher au large de la Gaspésie.

3530 Est-ce que j'ai compris que c'est de cette façon-là?

**PAR M. VINCENT MALOUIN:**

3535 Oui, monsieur le Président, c'est exactement ça. Par exemple, la crevette en est un bon exemple, la pêche à la crevette qui se fait partout dans le golfe, il y a des pêcheurs basés au Nouveau-Brunswick qui viennent pêcher à l'île d'Anticosti, et des pêcheurs ici de la Gaspésie

vont pêcher à Terre-Neuve, au niveau du poisson de fond. Donc il y a pas vraiment de frontières, on y va par espèce, ça varie d'une espèce à l'autre.

3540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'une façon ou d'une autre, il y a différentes frontières, des frontières de Pêches et Océans, il y a les frontières des pêcheurs, les frontières administratives entre les provinces, tout ça dans le même espace, c'est ce qu'on doit comprendre. Je vous remercie.

3545

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Et il y a aussi, si vous permettez, juste pour compléter, on parlait tout à l'heure de gestion intégrée, ou d'évaluation intégrée, ou de planification stratégique sur le golfe du Saint-Laurent, mais il faudrait peut-être imaginer que cette planification-là ou cette évaluation-là, qui prend pour origine le principe de précaution, devrait normalement donc s'appliquer, advenant une telle démarche qui soit réalisée, à l'ensemble des activités humaines qui interviennent en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent, alors que ce soit les pêches, le récréotouristique ou la navigation.

3550

3555

Une gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent devrait, à ce moment-là, si on poursuit une démarche logique, devrait inclure l'ensemble des activités humaines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3560

C'est ce que l'on comprend, dans les examens stratégiques, les évaluations environnementales stratégiques, bien entendu, il y a une question d'effets cumulatifs où on met en conjugaison l'exploration pétrolière et les autres activités qui sont identifiées dans le milieu concerné.

3565

Comme par exemple dans le bassin Orphan, là on avait identifié par exemple de la pêche et du transport maritime, c'était des problématiques qui avaient été identifiées, donc c'était évalué en conjugaison avec cet acteur-là. Donc c'est ce qu'on comprend.

3570

Oui, monsieur André.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

3575

Mais si je comprends l'intervention de monsieur Gilbert, lorsqu'il parle de gestion intégrée dans ma perspective, vous pouvez me corriger, monsieur Gilbert, c'est différent de l'évaluation stratégique du secteur des hydrocarbures. La gestion intégrée, c'est vraiment vu comme une gestion intégrée en amont, donc ça inclut absolument tous les usages.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3580

Vous avez totalement raison. En fait le programme, qui est à ses premiers balbutiements, dont je vous parlais, pour la gestion intégrée du golfe, c'est un programme qui vise à faire une gestion intégrée de toutes les activités qui ont cours dans le golfe du Saint-Laurent, incluant la pêche, etc., le pétrole, le gaz, le transport maritime, le dragage, toutes les

3585

activités humaines qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement marin du golfe du Saint-Laurent doivent être incluses dans ce programme-là.

3590

Maintenant, je voudrais apporter peut-être deux (2) précisions, parce qu'on a mentionné souvent le terme d'évaluation stratégique, ce que vous retrouvez actuellement sur les sites de l'Office national, pas l'Office national, pardon, mais l'Office Canada-Terre-Neuve et de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse, il y a deux (2) types d'évaluations qu'on retrouve sur ce site-là, il y a une évaluation environnementale stratégique qui, elle, est faite sans avoir de projet précis en tête, c'est une évaluation qui est faite pour cerner les enjeux liés à une activité particulière, dans ce cas-ci l'exploration sismique.

3595

Et là, quand on parle, vous en avez mentionné un, j'en ai un autre ici qui vient du sous-bassin laurentien, qui est aussi disponible au site de l'Office Canada-Terre-Neuve, cette évaluation-là, pendant que vous discutiez tantôt, j'ai pris la peine de la regarder, c'est une évaluation stratégique qui englobe l'exploration, donc incluant exploration sismique et exploration par forage, et qui vise à cerner les enjeux qui sont liés à ce type d'activité là qui pourrait se dérouler dans un secteur donné. Ça, c'est un type d'évaluation.

3600

Mais il existe un autre type d'évaluation, celui-là disponible sur le site Canada-Nouvelle-Écosse pour les hydrocarbures extracôtiers, c'est l'évaluation environnementale de l'exploration sismique sur le plateau néo-écossais, ou quelque chose comme ça, je me souviens plus du titre.

3605

Ça, ce n'est pas une évaluation environnementale stratégique, c'est une évaluation environnementale par catégorie, en vertu de la Loi canadienne de l'évaluation environnementale, qui vise à faire une évaluation qui va couvrir, si on veut, l'ensemble de tout projet qui pourrait se dérouler dans une région donnée, et pour lequel on connaît déjà les enjeux.

3610

Et cette évaluation-là peut être utilisée à chaque fois qu'il y a un projet qui est amené, on utilise cette évaluation-là à laquelle on ajoute quelques précisions, au niveau de la localisation de l'étude, etc., et d'autres considérations particulières.

3615

Cette évaluation-là, stratégique, mentionne très clairement que pour tout projet qui va se dérouler dans deux (2) régions qui sont importantes d'un point de vue des mammifères marins, il y a le bassin de Rosemarie qui est important pour la baleine franche, et puis on parle du goulet, que ces évaluations-là, dans ces secteurs précis là, il est justifié de faire des évaluations

3620



indépendantes, OK. Donc on recommence l'exercice pour ces secteurs-là, étant donné leur particularité.

3625 Mais l'intérêt d'avoir ces évaluations par ce qu'ils appellent par catégorie ou par classe, je pense qu'en anglais, ils appellent ça des "class screening", c'est que ça simplifie considérablement le processus d'évaluation environnementale à un projet donné, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé de recommencer le même document à chaque fois qu'on fait une étude d'évaluation environnementale, de documenter les espèces biologiques qui sont présentes,  
3630 etc., etc.

Toute l'information est déjà colligée, il s'agit juste de compléter cette évaluation-là avec les informations qui sont liées spécifiquement au projet en question.

3635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce cas-là particulier, par exemple, d'une évaluation par catégorie, bon, on a identifié des secteurs plus problématiques et des secteurs moins problématiques, c'est-à-dire que dans le cas des secteurs moins problématiques, si je comprends, j'ai consulté le document,  
3640 c'est-à-dire qu'on a des autorisations très allégées à ce moment-là, avec quelques semaines de délai d'autorisation pour faire des levés sismiques.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3645 Oui, effectivement, chaque projet doit être resoumis, mais plutôt que de recommencer un processus d'évaluation environnementale qui peut parfois prendre plusieurs mois, on utilise l'évaluation par classe qui est déjà existante, et on complète l'information par les questions précises qui sont reliées au projet.

3650 Et puis ça simplifie de beaucoup le processus d'évaluation environnementale. Et c'est tout là l'objectif de ces évaluations par catégorie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655 Ce que j'en ai compris, c'est que le processus, parce qu'il y a des cas concrets qui sont arrivés récemment, ce que j'en ai compris, c'est que le processus était d'environ une durée de deux (2) mois, entre le dépôt du projet et son autorisation. Il y a un cas cet automne.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3660 Je pourrais pas vous donner la précision du temps requis...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3665 Ça semblerait être en termes de semaines.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3670 De toute façon, ça simplifie le temps d'évaluation, mais effectivement, ça peut raccourcir le processus d'évaluation environnementale de plusieurs mois. Et en réduire les coûts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3675 Et ça, cette évaluation par classe, cette évaluation par catégorie, plutôt, a été faite par l'Office extracôtier, donc ils ont mandaté un consultant?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3680 Oui, ça a été fait par l'Office, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est le projet que vous nous mentionnez.

3685 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3690 Peut-être une question de précision. Donc ces études-là, c'est un peu comme des études préliminaires, enfin qui établissent une base de données à partir de laquelle d'autres jugements seront portés?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3695 En fait, c'est ça. Comme je mentionnais tantôt, c'est des évaluations par classe, par catégorie qui sont faites sur la base ou, en tout cas, en se basant sur le fait que les enjeux environnementaux qui sont liés à ce type de projet là, dans un secteur donné, sont déjà connus, ont déjà été cernés, soit via une évaluation environnementale stratégique ou soit plusieurs évaluations qui se sont faites une après l'autre et qui apportaient généralement les mêmes conclusions.

3700 À ce moment-là, on est justifié de faire une évaluation par catégorie, de façon à simplifier le processus.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3705           Donc l'idée, éventuellement, d'arriver avec une cartographie des habitats critiques va un peu dans le même sens que ce genre de travail, qui est en amont, si on veut?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3710           Là, je peux pas vous dire si une cartographie des habitats critiques des mammifères marins pourrait – ça constituerait pas en soi une évaluation par catégorie, mais évidemment, ça peut être inclus dans une évaluation par catégorie, au même titre que par exemple le goulet et le bassin de Rosemarie ont été considérés dans l'évaluation par catégorie pour le plateau néo-écossais.

3715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

3720           Alors je n'ai pas eu de contre-indications, alors ce que nous allons faire, c'est que nous allons mettre fin à la séance de ce soir, nous ne siégerons pas demain.

Par contre, je remercie bien entendu les gens qui sont ici ce soir, et je remercie les internautes qui nous écoutent.

3725

Je précise aussi qu'il est toujours possible d'adresser des questions par écrit à la Commission. Nous allons siéger à Sept-Îles mercredi, alors ça va nous donner l'occasion de pouvoir adresser des questions directement aux personnes ressources et aux gens du Comité.

3730           Donc ça fait le tour pour ce soir, alors je remercie les gens, toutes les personnes-ressources également, les participants. Je vous souhaite une bonne fin de soirée!

3735

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 AVRIL 2004 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3740

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3745

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.